

Ovin Québec



Hommage à un pionnier
L'identification... on va de l'avant !
Disposition des animaux morts



SEMRPQ : Liste des Membres 2006

Performance sur pâturages... l'ère d'aujourd'hui!

Quand sélection et conformation ne font qu'un!

Avis d'abonnement

Ce bulletin de liaison est publié par la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec (FPAMQ), affiliée à l'Union des producteurs agricoles (UPA).

Il est le résultat d'un travail concerté avec le Centre d'Expertise en Production Ovine du Québec (CEPOQ) et la Société des Éleveurs de Moutons de Race Pure du Québec (SEMRPQ).

Sa mission est d'informer les producteurs ovins et les intervenants du milieu agricole par la présentation d'articles de fond sur les dossiers d'actualité, la vulgarisation et la divulgation des plus récentes recherches.

Coordination et conception graphique

Marion Dallaire
mdallaire@upa.qc.ca

Rédacteurs

Sylvain Blanchette
Germain Blouin
Johanne Cameron
Langis Croft
Marion Dallaire
Ndeye Marie Diallo
Daniel Dion
Delma Kennedy
Anne Leboeuf
Hélène Méthot
Éric Pouliot
Jean-Sébastien Rioux
Marie-Eve Tremblay

Page couverture :

Monique Bernard Dallaire, artiste

Les opinions et idées exprimées dans cette revue n'engagent que les auteurs et ne sont pas nécessairement celles de la FPAMQ.

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à :

La Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec

Maison de l'UPA
555, Boulevard Roland-Therrien, Bureau 545
Longueuil QC J4H 4E7
Tél. : (450) 679-0530
Fax : (450) 674-4415
Courriel : info@agneauduquebec.com
CONVENTION DE LA POSTE-PUBLICATION
NO°40049100



AVRIL 2006

volume 6, numéro 2

SOMMAIRE

3

Message du Président

6

Mot de la direction

8

Amas au champs

9

Salubrité à la ferme

10

Disposition des animaux morts

11

L'identification... on va de l'avant !

13

Les formulaires électroniques, c'est gratuit et disponible dès maintenant!

14

La chronique de la SEMRPQ

Liste des Membres 2006

18

Les pages du CEPOQ

Actualités

Les chroniques

Quatre questions et quatre réponses sur les ÉPD de GenOvis

Quand sélection et conformation ne font qu'un!

L'agneau... une viande pas comme les autres !

Le courrier du vet

Performance sur pâturages... l'ère d'aujourd'hui!

Chronique du berger

30

Important - Avis d'abonnement
Ovin Québec

31

Hommage à un pionnier

32

Calendrier des évènements à venir



Langis Croft
Président

Mot du président

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que je vois arriver le printemps, chargé de projets et de nouveaux défis. L'agrandissement d'un bâtiment, la planification des cultures ou l'intégration de nouvelles technologies dans la régie du troupeau sont quelques exemples que je me plais à voir et revoir sur les entreprises année après année. Pour notre Fédération, il en va de même. De nombreux projets et dossiers sont traités. Nous sommes satisfaits des résultats obtenus pour le mieux-être de notre production. Ces résultats sont d'ailleurs le tremplin pour de nouveaux projets, de nouvelles réalisations, de nouveaux défis.

Comme vous le savez, à notre dernière Assemblée générale annuelle, la tenue d'ateliers de discussions a permis de déterminer les sujets sur lesquels nous devrions travailler prioritairement. Lors des derniers conseils d'administration de la Fédération, tenus en décembre et janvier, nous avons eu l'occasion, grâce aux résultats de l'exercice mené en AGA, de définir les dossiers à prioriser et de désigner les administrateurs responsables de ces derniers. Il est clair que pour obtenir des résultats, nous nous devons de circonscrire nos efforts. D'ailleurs, je ne vous annonce rien de neuf en mentionnant que les ressources financières et humaines de notre Fédération sont limitées. Nous fonctionnons depuis près d'un an

maintenant avec une équipe réduite de permanents qui investissent temps et ardeur pour l'atteinte des objectifs ciblés dans les différents dossiers. Quels sont ces dossiers et où en sommes-nous dans l'atteinte de nos objectifs?

... suite à des délais qui sont hors de notre contrôle, la première séance d'arbitrage avait été fixé pour le 17 mars 2006. Au moment d'écrire ces lignes, l'arbitrage a été reporté et il devient clair que l'objectif du 1^{er} mai ne sera pas réalisable mais nous maintenons le cap de démarrer l'Agence au plus tard le 1^{er} septembre. Je tiens à vous indiquer que la Fédération est plus que jamais prête pour cet arbitrage.

Le projet d'agence de vente des agneaux lourds, dossier qui a fait couler beaucoup d'encre depuis quelques années déjà, en est maintenant à la phase finale de sa concrétisation. Suite à la demande d'arbitrage auprès de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec en novembre dernier, et suite à des délais qui sont hors de notre contrôle, la première séance d'arbitrage avait été fixé pour le 17 mars 2006. Au moment d'écrire ces lignes, l'arbitrage a été reporté et il devient clair que l'objectif du 1^{er} mai ne sera pas réalisable mais nous maintenons le cap de démarrer l'Agence au plus tard le 1^{er} septembre. Je tiens à vous indiquer que la

Fédération est plus que jamais prête pour cet arbitrage. Les membres du comité de négociation et les permanents ont abattu un travail considérable afin de préparer l'argumentaire qui permettra de défendre la position, que vous avez demandé à votre Fédération de prendre, sur les points encore en litige. Ainsi, nous nous assurerons que la Régie prendra une décision éclairée sur ces points.

La sécurité du revenu revêt cette année une importance particulière puisque notre secteur sera du nombre des spécialités qui seront examinées par la Financière agricole du Québec dans le cadre de l'accès aux programmes complémentaires, tel que l'ASRA, en plus de voir s'amorcer une nouvelle étude du coût de production. À cet effet, un comité a été mis sur pied afin d'étudier les différentes avenues qui s'offrent à notre secteur en ce qui a trait au programme ASRA. On se rappellera que lors de notre dernière enquête, en 2002, plusieurs interrogations avaient été soulevées compte tenu de l'accroissement constant du nombre de brebis sur l'entreprise modèle. Ainsi, le comité se penchera sur la ferme type en production ovine; c'est-à-dire le nombre de brebis qu'elle compte mais surtout le nombre de personnes qui y travaille. La notion de temps travaillé est très importante lors des enquêtes du coût de production puisqu'elle a un

impact direct sur le salaire calculé de l'exploitant. Vous serez donc amenés, dans les mois à venir, à compléter un questionnaire traitant de ce sujet. Vous êtes invités à y répondre en grand nombre afin d'outiller votre Fédération pour que nous puissions tous ensemble défendre nos intérêts.

Au mois de mars, nous vous acheminions une lettre vous informant de la position et des orientations prises par les membres du conseil d'administration en ce qui a trait à la traçabilité et l'identification. Il est dorénavant recommandé d'identifier l'ensemble des sujets et d'effectuer une déclaration de sorties auprès d'Agri-Traçabilité Québec pour tous les sujets, si ces derniers se dirigent dans un lieu où la déclaration électronique n'est pas faite. Ainsi, un producteur qui envoie directement ses sujets à l'Encan de St-Hyacinthe n'aurait pas à faire de déclaration officielle de sortie à ATQ puisque l'Encan est muni d'un système de lecture et de transfert électronique des informations. Cette position reflète le travail que l'ensemble des intervenants a effectué et continue de faire afin de faciliter l'intégration de la traçabilité ovine. La Fédération a d'ailleurs donné priorité au développement du logiciel de Régie PROVIN, qui avait été retardé à cause d'un manque de

ressource, pour le rendre accessible gratuitement à l'ensemble des producteurs. La version commercialisable devrait être prête au courant de l'été.

Au cours des derniers mois, j'ai eu l'occasion de travailler sur le dossier des services-conseils. Vous n'êtes sûrement pas sans savoir qu'à la suite de l'entente MAPAQ-UPA convenue au mois de novembre, l'accès aux services-conseils offerts aux producteurs prendra une nouvelle orientation et cela dès le 1^{er} avril. La Fédération a ainsi participé à élaborer, de concert avec le CEPOQ, les conseillers techniques et le MAPAQ, une formule de services-conseils qui pourra être appliquée par les différents Réseau régionaux en services conseils. Cette formule comprend une liste de conseillers techniques ovins, des forfaits de services et une proposition de financement. Vous êtes donc invités à contacter le président de votre syndicat ovin régional afin de connaître l'évolution du dossier dans votre région.

Finalement, je ne pourrais conclure sans mentionner les préoccupations que nous vivons actuellement dans les dossiers environnementaux. Le projet pilote sur le compostage des animaux morts est maintenant ter-

miné et malgré les résultats fort encourageant et le haut niveau d'appréciation des participants, une modification au Règlement sur les exploitations agricoles (REA), avant même la fin du projet, interdit l'épandage du fumier composté lorsqu'il contient des animaux morts décomposés. Le compostage qui s'avérait être une avenue intéressante pour notre production devient pour ainsi dire une option peu valable si l'épandage du compost n'est pas permis. Nous travaillerons donc à la faire reconnaître. De même, pour ceux qui voudront se prévaloir d'une alternative, un service collectif de disposition des ovins et caprins devra être envisagé et les producteurs ne devront pas être les seuls à se poser des questions. Car, comme nous l'avons toujours dit, la disposition des animaux morts est une question de santé publique. Les projets pilotes, chapeautés par le MAPAQ, ont débuté pour l'entreposage des fumiers en amas au champ, une pratique fortement utilisée dans notre secteur et dont les conditions ont été modifiées par le REA. Afin de permettre une reconnaissance permanente de cette méthode d'entreposage du fumier, il est important que tous les producteurs y mettent du leur pour que des résultats concluants soient obtenus. Nous sommes à évaluer la possibilité de travailler avec les différentes Fédérations concernées afin de nous assurer que tous les producteurs participant au projet pilote obtiennent le support nécessaire pour effectuer des amas répondant aux normes du ministère de l'Environnement.

Je vous souhaite à tous et à toutes un beau printemps.

Loengis Quoft



Ferme Lapointe S'ENC

Éleveurs de race Pure

Dorset original • Îles de France • Suffolk Britanique
et femelles hybrides Dorset et Îles de France

Nos Dorsets sont sélectionnés depuis 25 ans sur les critères suivants :

Musculation supérieure
Désaisonné (3 agnelages / 2 ans)
Prolificité 1.8 agneaux / agnelage
Aspect maternel

100 % des agneaux et agnelles qui ne sont pas vendus dans les critères de sélection Race Pure sont vendus en agneaux lourds, avec une moyenne de poids de 24 kg carcasse et moins de 10 mm de gras au site GR.

Meilleur prix obtenu à l'encan de béliers de Rimouski :

Encan 2004 :

1900\$ pour un bélier Dorset

2100\$ pour un bélier Île de France

Encan 2005 :

2100\$ pour un bélier Dorset

720 rang 7, St-Augustin
Lac-St-Jean
Tél.: 418-374-2073
ou 418-374-2008



Premier choix AGRICOLE

5120, Rue Martineau Saint-Hyacinthe, QC J2R 1T9

**Une Division de
Canadienne Co-operative Wool
Growers Limitée**

Tel: (450) 796-4242 *1-888-796-4242

- * Fourniture pour animaux de ferme
- * Clôture électrique
- * Tondeuse: Aescoulap, Heiniger, Lister,
- * Dépôt de Laine (Lundi au Vendredi)

Ouvert du Lundi au Samedi

Santé et génétique supérieure

*Vous aussi vous pouvez
faire confiance à*

Ferme RIDO S'ENC.
Sonia Rioux et Luc Martin DeRoy

Éleveur de sujet **Arcott Rideau**
Troupeau ayant le statut or
pour le Maedi-Visna

130, Rang 3 Est, La Pocatière (Québec) Canada G0R 1Z0
Téléphone et télécopieur : (418) 856-5140
rido@videotron.ca

Marie-Ève Tremblay,

directrice par intérim

Ndeye Marie Diallo, agr. M Sc.

directrice-adjointe par intérim



Au moment d'écrire ces mots, nous faisons face à une vive déception. La séance d'arbitrage avec les acheteurs pour l'obtention d'une première convention de mise en marché dans l'agneau lourd qui devait se tenir le 17 mars 2006 a été reportée à la dernière minute. Il est clair que cette déception est d'autant plus grande que les démarches pour arriver à mettre en place l'Agence de vente ne datent pas d'hier, mais aussi parce que la demande d'arbitrage a été déposée à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) le 28 novembre 2005 et que la première séance n'a été convoquée que le 17 mars 2006. De fait, malgré toutes les énergies consacrées par la Fédération à la mise en place de l'Agence, celle-ci tarde toujours à se concrétiser. Aujourd'hui, il apparaît clairement que l'objectif de démarrage de l'Agence au 1er mai ne pourra être atteint d'autant plus que l'étape de l'arbitrage est essentielle au développement des outils pour organiser l'Agence tels que le système informatique et le réseau de classification.

Par ailleurs, vous avez sûrement reçu la lettre vous informant de la position définie par le conseil d'administration concernant le dossier de la traçabilité ovine. Vous trouverez dans ce numéro les lignes générales de cette position qui devrait permettre de faire évoluer positivement le dossier dans la prochaine année. Dans le cadre de la mise en place de l'Agence de vente et du paiement des agneaux aux producteurs, il est important que la Fédération ait en main l'information permettant de faire le paiement au bon producteur. De ce fait, la Fédération traitera de façon prioritaire le dossier de l'automatisation. Le logiciel PROVIN a été analysé et des modifications y seront apportées afin qu'il soit mis à la disposition des producteurs dans le courant de l'année. Une ressource sera embauchée afin de s'occuper du support technique et de travailler, en collaboration avec la coordonatrice, à la réalisation du manuel de l'utilisateur.

Comme vous le savez, la coordination et les modes d'attribution du

financement encadrant les services conseils ont été revus suite à l'entente intervenue entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et l'Union des producteurs agricoles (UPA). La résultante est que chaque région devient indépendante dans le choix des services couverts et du niveau de financement pour les différentes productions. Dans ce cadre, la Fédération a travaillé de concert avec le Centre d'expertise en production ovine (CEPOQ), la Société des éleveurs de moutons de races pures du Québec (SEMRPQ) et le MAPAQ afin de développer un modèle d'offre de service type encadrant les services conseils dans le secteur ovin. De ce fait, le document présentant l'ensemble des orientations du secteur ovin sera envoyé aux syndicats ovins qui devront faire des démarches auprès des conseils d'administration des Réseaux régionaux de leur région pour s'assurer que les services conseils dans le secteur ovin soient couverts à 75% des coûts.



Cette année encore, les dossiers environnementaux nous amènent des défis de taille. Vous trouverez dans ce numéro les suites du projet pilote de compostage des animaux morts. Avec les animaux morts qui ne sont plus ramassés par les équarisseurs depuis presque dix ans dans notre secteur, le projet de compostage offrait de nouvelles avenues et les démarches continuent pour que ça le soit. En ce qui a trait aux amas au champ, c'est le début des projets pilotes qui devraient permettre de faire accepter pour de bon cette méthode d'entreposage des fumiers. Mais même si ce ne sont pas tous les amas qui sont visés par les projets pilotes, tous les producteurs devront contribuer à l'acceptation de cette méthode en ayant des pratiques irréprochables.

*Nous vous souhaitons une
bonne lecture !*

Marie-France Bouffard agr. et Christian Beaudry agr.

Agronomie S.E.N.C.

Éleveur ovin de race pure
Polypay et Arcott Rideau

Troupeau fermé,
suivi génovis,
testé maedi visna.
Béliers génotypés.

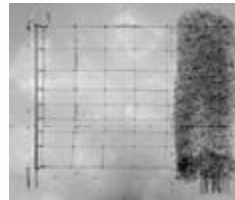


Sujets reproducteurs disponibles

Race	Identification	Né le	Naiss.	Pds ajs 50 j	Pds ajs 100 j	GMQ	ISM
Arcott rideau	OVIE 0075R	12-05-05	3	28.2	47.4	0.380	2.40
Arcott rideau	OVIE 1879R	10-08-05	3	23.9	43.6	0.390	2.59
Polypay	OVIE 1958R	21-08-05	2	27.9	49.1	0.420	1.45

635, rang Beaudry, Granby(Québec) J2G 9H9
(450) 379-5298 Courriel : chris.beau@sympatico.ca

La solution à vos clôtures anti-coyotte



- Filet électrique pour mouton.



- Électrificateur 110 volts électrique ou à batterie avec panneau solaire.

**CONTACTEZ VOTRE
REVENDEUR LOCAL**

Tél : 418-888-5258

Fax : 418-888-5269

mateleva@globetrotter.net



CLUB POLYPAY DU QUÉBEC

DES BREBIS RÉPONDANT AUX BESOINS DE LA
PRODUCTION OVINE DU QUÉBEC

DES QUALITÉS RECHERCHÉES...POUR DES BREBIS
PRODUCTIVES

- Intervalle d'agnelage rapide;
- Très bonne capacité au désaisonnement;
- Précocité dans l'atteinte de la maturité sexuelle;

...AVEC UNE MAJORITÉ DE NAISSANCE DOUBLE

- Ce qui nécessite moins d'interventions entourant l'agnelage;
- Diminue le taux de mortalité chez les agneaux;
- Offre des agneaux de bon poids et plus vigoureux à la naissance;
- Limite les frais reliés à l'achat de lactoreplaceur.

Productivité brute à GenOvis

Moyenne	Nés/agnelage	Agnelage/année	Sevrés/brebis /année	% d'agneaux nés double
2000 à 2003	1,78	1,20	1,78	58,1
2004	1,85	1,19	1,89	61,3

Pour nous rejoindre :

Secrétaire : Daniel Dion Président : Daniel Ouellette
Tél : 418-498-3887 Tél : 418-775-2689
Fax : 418-498-3889



AMAS AU CHAMPS

Dans le cadre des modifications au règlement sur les exploitation agricoles (REA), des projets pilotes seront réalisés sur les entreprises existantes au 15 juin 2002, situées dans des bassins non-dégradés et produisant plus de 3200 kg de phosphore par an (voir Ovin Québec janvier 2006 pages 19-21).

Actuellement, selon les données à notre disposition, 36 fermes ovines doivent participer au projet pilote (voir tableau 1). Il est possible que certaines fermes devant participer au projet pilote n'aient pas été recensées et donc n'aient pas reçu la lettre du MAPAQ pour participer au projet. Dans ce cas, ces fermes ont l'obligation de s'inscrire au projet pilote en communiquant avec leur centre régional du MAPAQ.

Les projets pilotes sont sous la responsabilité du MAPAQ qui visitera chacune des fermes concernées au moins une fois durant les trois années (jusqu'en 2008) que dure le projet pilote. Ces visites devraient permettre de mettre en place de bonnes pratiques d'entreposage, d'en vérifier l'efficacité et d'améliorer le guide de conception des amas. Par ailleurs, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) visitera tous les amas au champ que le producteur participe ou pas aux projets pilotes. Ces visites se feront surtout dans les périodes les plus critiques de l'année et des avis d'infraction seront émis s'il y a des écoulements au cours d'eau.

Nous avons l'obligation de respecter les règles de l'art lors de la réalisation de tout amas au champ pour atteindre les résultats escomptés. Pour ce faire plusieurs outils sont à la disposition des agronomes et producteurs :

- ♦ Le guide de conception des amas au champ (à l'intention des conseillers) permet, à l'aide d'un ensemble de critères, de sélectionner le meilleur endroit où effectuer l'amas ;
- ♦ Un feuillet technique produit par le MAPAQ à l'intention des producteurs. Le guide est disponible auprès des MAPAQ régionaux ou encore au www.agrireseau.qc.ca;
- ♦ La ligne directrice de l'Ordre des agronomes pour encadrer la pratique des agronomes dans ce dossier ;

Il faut faire de ces projets pilotes une réussite afin de mener à une acceptation de cette méthode d'entreposage après 2008.

Tableau 1 : Description de la situation ovine

Région	Nombre de projets pilotes prévus par le MAPAQ
Abitibi-Témiscamingue	1
Bas-Saint-Laurent	30
Gaspésie	4
Saguenay-Lac Saint-Jean	1
Total	36

Complément préagnelage

TRANS
OVI

Pour une meilleure
rentabilité

Il faut sauver les agneaux !

Trans-Ovi, améliore la condition des brebis et la vigueur des agneaux. Consultez votre expert-conseil





Ndeye Marie Diallo, agr., M.Sc.
directrice-adjointe par intérim

Salubrité à la ferme

Comme nous l'écrivions dans le dernier numéro d'Ovin Québec, le programme de salubrité à la ferme poursuit son développement. Le partage des tâches et des rôles continue de faire l'objet de discussions afin de développer des programmes adaptés aux différentes productions et de permettre aux producteurs d'implanter et de faire les suivis à la ferme. En ce qui concerne le développement des programmes et l'information aux producteurs, ce sont les fédérations nationales en association avec les fédérations provinciales qui en ont la responsabilité. Dans notre cas, la Fédération canadienne du mouton (FCM) a développé le manuel de *pratiques agricoles relatives à la salubrité des aliments à la ferme de produits dérivés d'agneaux et de moutons*. Actuellement, la dernière touche est mise afin d'imprimer la version finale de la version française de ce manuel.

Implantation

Au-delà du développement des programmes, se situe la problématique de l'implantation des programmes à la ferme. Une fois que les producteurs auront reçu l'information et auront en main le manuel, il faudra déterminer quelle sera l'aide dont ils

disposeront pour mettre en place le programme à la ferme. Par ailleurs, les acteurs et les moyens qui pourront être mis à la disposition des producteurs sont autant de questions à soulever. La FPAMQ, avec l'aide de ses partenaires, entamera une réflexion afin de déterminer la façon de mettre à la disposition des producteurs les personnes ressources pouvant les supporter dans la démarche de l'implantation à la ferme du programme de salubrité. Différentes options sont choisies par les différentes productions selon les moyens à leur disposition et l'importance que revêt le programme dans leur production. Par ailleurs, dans le cadre du programme fédéral qui subventionne cette démarche, les producteurs ont la possibilité d'obtenir un support financier jusqu'à concurrence de 750\$ par entreprise pour l'implantation du programme à la ferme soit pour les services d'un conseiller ou encore pour l'achat de matériel servant directement à son implantation.

Audit

Finalement, une fois qu'un certain nombre d'entreprises auront implanté le programme à la ferme, afin que les efforts des producteurs

soient reconnus, il faudra effectuer des audits à la ferme. Présentement, l'UPA et ses fédérations affiliées travaillent à mettre en place un système collectif de certification de la salubrité qui permettra entre autres aux fermes possédant plusieurs types d'animaux de faire un seul audit pour toutes les espèces en même temps. Par ailleurs, la FCM développe actuellement le système de gestion du programme qui devrait servir de base aux audits en déterminant les points à vérifier lors d'un audit.

Rencontre d'information

Dans le cadre des journées d'informations qui sont prévues, les producteurs participants recevront une copie du manuel de *pratiques agricoles relatives à la salubrité des aliments à la ferme de produits dérivés d'agneaux et de moutons*. Pour l'instant, nous espérons tenir deux journées d'information dans le courant du mois d'avril. Il est nécessaire d'avoir au moins 15 producteurs à chaque séance pour la tenue de ces journées. Les dates et régions seront fixées en fonction de l'intérêt des producteurs à y participer et l'information sera transmise à vos syndicats ovins régionaux.





Disposition des animaux morts

Avec la fin de l'hiver, comme chaque année, vient se reposer la question problématique de la disposition des animaux morts et dans le secteur ovin plus que dans tout autre. Même si les méthodes à la disposition des producteurs sont limitées, il est de leur responsabilité de disposer des animaux morts de façon adéquate. Actuellement, trois méthodes sont permises pour la disposition des animaux morts en production ovine, soit l'enfouissement à la ferme, l'enfouissement dans les sites d'enfouissement et l'incinération dans une installation autorisée. Au cours de la dernière année, la Fédération a redoublé d'effort pour mettre à la portée des producteurs l'alternative du compostage comme méthode de disposition des animaux morts, malheureusement malgré les résultats intéressants du projet, la réglementation n'a pas encore été modifiée.

Projet pilote de compostage

Le projet pilote de compostage des animaux morts mené de concert avec les fédérations du bovin, du porc et le syndicat de la chèvre qui avait débuté à l'automne 2004 a pris fin en février 2006. Le rapport final du projet a permis de prouver que le compostage est possible sous les conditions climatiques du Québec. Toutefois, bien que concluants, ces résultats n'ont pas encore permis d'apporter les modifications espérées dans le règlement sur les aliments sous la juridiction du ministère de l'Agriculture (MAPAQ) qui gère la disposition des aliments non comestibles dont font partie les animaux morts. De ce fait, actuellement seuls les producteurs en possession d'un *passer-outré* ont la possibilité de composter leurs ovins morts. Pour les autres producteurs, le compostage n'est pas une méthode permise de disposition des animaux morts. Par ailleurs, le règlement sur les exploitations agricoles (REA), sous la juridiction du ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), modifié en octobre dernier, *interdit l'épandage des matières*

fertilisantes contenant, en tout ou en partie, des cadavres de ruminants décomposés ou non.

En ce qui a trait à l'appréciation du projet pilote, les producteurs y ayant participé ont trouvé la méthode de disposition pratique et abordable, mais intéressante seulement dans la mesure où le compost peut être épandu. De ce fait, la Fédération continue d'effectuer des démarches en ce sens auprès des différents ministères et présentera le rapport du projet pilote au ministre de l'Agriculture sous peu.

Options futures...

Il est certain qu'actuellement, c'est la crainte des maladies à prion qui motive en grande partie la réticence des autorités à accepter le compostage comme méthode de disposition des animaux morts même si cela permettrait de donner aux producteurs une option pour mieux en disposer. Par ailleurs, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) travaille sur un projet de règlement portant sur le retrait des matériaux à risque spécifique (MRS*) des aliments du bétail. Ce règlement déter-

minera des méthodes de disposition des MRS* ainsi que des ruminants morts. Toutefois, dans sa forme actuelle, la réglementation ne prendra pas en charge les animaux morts qui ne sortent pas de la ferme. De ce fait, la disposition des ovins morts continuera à être sous la juridiction du MAPAQ.

Ainsi, la Fédération travaillera avec le MAPAQ, d'une part, pour permettre le compostage des ovins et l'épandage du compost produit, et d'autre part, à l'élaboration d'avenues possibles pour un service collectif de disposition des ovins et caprins. Actuellement, seul le compostage de volaille est permis par la réglementation. Cependant, le MAPAQ étudie la possibilité d'étendre cette méthode à d'autres espèces à la lumière des résultats obtenus lors du projet pilote de compostage.

*MRS : ce sont le crâne, la cervelle, les ganglions trigémiques (les nerfs qui relient le cerveau), les yeux, les amygdales, la moelle épinière et les ganglions de la racine dorsale (les nerfs attachés à la moelle épinière) des bovins âgés de 30 mois ou plus et l'iléon distal des bovins de tous âges.



Marie-Ève Tremblay
Directrice par intérim

L'identification... on va de l'avant !

En mars 2004, le secteur ovin a franchi une grande étape de son développement en implantant l'identification permanente à l'ensemble des ovins. Un système, désiré depuis plusieurs années déjà, qui se veut être un moyen privilégié pour assurer un suivi sanitaire des troupeaux de même que pour améliorer la régie et l'efficacité des entreprises.

Le démarrage d'un tel système, bien que très attendu, a nécessité des ajustements afin d'amenuiser les inconvénients techniques et administratifs. C'est d'ailleurs ce à quoi la Fédération, de concert avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries, et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), Agri-Traçabilité Québec (ATQ) et la Financière agricole du Québec (FADQ), a travaillé au cours de l'année.

Ainsi, lors du conseil d'administration du 12 janvier 2006, les administrateurs de la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec, ont convenu d'une position en ce qui a trait à l'application provinciale de la réglementation sur l'identification et la traçabilité des ovins. Cette position tient compte des différentes actions menées aux cours de la dernière année afin de résoudre les principaux problèmes relatifs à ce dossier. Ainsi, au cours de l'année, la Fédération veillera à faire évoluer positivement ce dossier et défendra cette position.

Boucles

Depuis la pose massive des boucles, des commentaires et suggestions ont été recueillis. Les membres du comité de travail d'ATQ, sur lequel siègent des représentants de votre Fédération, se sont rencontrés à plusieurs reprises

afin de demeurer continuellement à l'affût des nouvelles opportunités d'amélioration des méthodes de pose de même que la rétention et l'adaptabilité des identifiants ovins.

Il en résulte deux modifications majeures, soit la réduction de la taille des panneaux visuels grâce au retrait du code barre, de même que de nouvelles options de marquage dont la possibilité d'inclure la lettre de l'année. (Voir article dans le numéro de janvier 2006)

De plus, suite aux demandes liées au temps de pose des identifiants, un projet pilote coordonné par ATQ, avec qui votre Fédération collabore activement, démarrait en janvier dernier. Ce projet a pour objectif d'étudier des nouveaux systèmes d'identification : boucles et pinces. Plus d'une vingtaine d'entreprises ovines y participent. Il y aura en tout trois visites sur chaque ferme et plusieurs visites sont prévues dans des encans, des abattoirs et des centres de tri. Le projet s'échelonne sur environ six à neuf mois et permettra d'entamer la prochaine période d'appel d'offres pour les identifiants ovins. (Voir encadré)

Traçabilité

La lourdeur administrative liée à l'application réglementaire de l'identification et la traçabilité ont alimenté plu-

sieurs discussions en cours d'année, notamment en ce qui a trait à la période de pose des boucles et les doubles déclarations à acheminer à ATQ. À la suite des efforts investis par les différents intervenants, le conseil d'administration de la FPAMQ recommande :

1. la pose de l'identifiant officiel dès la naissance des agneaux compte tenu de sa grande utilité dans la régie du troupeau, de la facilité de pose des boucles en bas âge et de la perte de temps que l'on peut observer lorsque que l'on gère deux systèmes d'identification. **Toutefois, la Fédération exige que la pose des boucles soit minimale-ment faite à la sortie pour l'ensemble des sujets (agneaux et reproducteurs), tel que le prescrit la loi fédérale.**

2. que la déclaration de sortie de l'ensemble des sujets soit transmise directement à ATQ et cela, selon les délais prévus par le règlement qui sont de 45 jours suivant la sortie, si :

- l'animal est destiné à un autre producteur;
- l'animal n'est pas expédié directement vers un endroit (encan ou abattoir) où le transfert d'information électronique est fait vers ATQ.

Il est bon de souligner qu'il est de la responsabilité du producteur de s'assurer que les informations sont transmises à ATQ.



Coût

L'inclusion de la gestion du coût des boucles à même le paiement du programme d'assurance stabilisation est certes venue diminuer la lourdeur administrative du programme d'identification. Toutefois, les coûts observés sur les entreprises varient beaucoup. Différentes rencontres ont donc été tenues avec les représentants de la Financière agricole, d'ATQ et du ministère de l'Agriculture au cours de la dernière année afin que la gestion collective des coûts d'achat des boucles soit appliquée. Cette demande implique que la facturation se fasse à un même taux pour chacune des brebis en production. Nous sommes actuellement

en attente d'une réponse officielle.

Il est cependant bon de noter que votre Fédération poursuit ses actions, conjointement avec la Confédération, afin de voir gérer les coûts relatifs à la traçabilité de façon distincte des autres programmes et cela, via un fonds dédié à cette fin.

Outils

La Fédération a défini comme prioritaire, en lien avec les recommandations de vos délégués réunis en assemblée annuelle, d'effectuer les démarches afin de rendre disponibles les outils qui permettraient d'effectuer des lectures électroniques en bergerie et de transférer les informa-

tions dans un logiciel de régie adapté au système officiel d'identification. Le travail est actuellement en cours.

Finalement, il est bon de rappeler que les particularités de notre secteur et le contexte économique dans lequel nous cheminons actuellement, guident plus que jamais nos actions menées dans ce dossier. Les principes à la base de l'acceptation de la traçabilité par les producteurs qui étaient le suivi sanitaire et l'amélioration de l'efficacité des troupeaux ne sont ainsi pas oubliés mais adaptés à notre quotidien. N'hésitez pas à communiquer avec votre président ou secrétaire de syndicat ovin pour toute information sur le sujet.



Un départ pour le projet-pilote d'évaluation d'identifiants ovins

Depuis le début du mois de janvier 2006, un projet-pilote d'évaluation de boucles d'identification est démarré dans une vingtaine de fermes ovines du Québec. En effet, après deux années d'implantation du système de traçabilité dans le secteur ovin, les producteurs d'agneaux et de moutons ont jugé pertinent de faire l'essai de nouveaux identifiants.

Ils ont donc travaillé à la mise en place d'un projet-pilote, qui se déroulera jusqu'à la fin de l'été 2006, en collaboration avec Agri-Traçabilité Québec, et dont les objectifs sont :

- ♦ Améliorer l'identifiant actuel pour s'approcher d'une situation idéale pour les producteurs;
- ♦ Se renseigner sur d'autres types d'identifiants dans le but d'améliorer le système de traçabilité actuel;
- ♦ Évaluer l'utilisation de différents identifiants tant en termes de traçabilité que de gestion de troupeau;

- ♦ Évaluer l'utilisation de ces mêmes identifiants dans le reste de la filière ovine;
- ♦ Procéder à des tests de lecture;
- ♦ Recommander l'utilisation d'un identifiant unique pour l'ensemble des intervenants.

Les boucles ovines évaluées dans le cadre du projet-pilote, qui ont été approuvées par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), ont les caractéristiques suivantes:

TYPE A

- ♦ un panneau visuel plus petit et muni d'une tige plus courte;
- ♦ un panneau visuel dont les cinq derniers chiffres du numéro officiel sont plus gros (plutôt que quatre);
- ♦ l'élimination du code à barres;
- ♦ la présence d'une lettre d'année et/ou d'un numéro de régie (numéro séquentiel de quatre chiffres maximum; exemples : 0001 à 0050 - 0200 à 0250).

TYPE B

- ♦ un ensemble de deux petites boucles jaunes portant le même numéro officiel et dont les deux faces sont rattachées l'une à l'autre;
 - ♦ une des deux boucles comprend une puce électronique de type FDX, qui devrait normalement se retrouver dans l'oreille droite de l'animal, comme à l'habitude;
 - ♦ la présence d'une lettre d'année et/ou d'un numéro de régie (numéro séquentiel de quatre chiffres maximum; exemples : 0001 à 0050 - 0200 à 0250).
- Pour ce qui est des déclarations transmises chez ATQ par les producteurs ou par tout autre intervenant, ils doivent procéder comme à l'habitude, en nous indiquant notamment le numéro de l'identifiant de l'animal. Ajoutons enfin que dans le cadre de ce projet-pilote, quelques installations seront choisies afin de procéder à des tests de lecture.

Pour toute demande d'information sur ce projet-pilote ou pour toute autre question relative à la traçabilité, n'hésitez pas à communiquer avec ATQ : le service à la clientèle au 1-866-270-4319.

Tiré de La boucle Virtuelle, Février 2006, Agri-Traçabilité Québec

Les formulaires électroniques, c'est gratuit et disponible dès maintenant!

Marie-Ève Tremblay avec la collaboration de Jean-Sébastien Rioux, ATQ

Qu'est-ce que c'est ?

- ♦ Le formulaire électronique est un logiciel qui a été conçu par Agri-Traçabilité Québec (ATQ) afin de faciliter la saisie et l'envoi des déclarations de naissance et de mouvement d'inventaire des sujets ovins.
- ♦ Il ne s'agit pas d'un logiciel de régie mais bien un logiciel de gestion des informations reliées à la traçabilité.
- ♦ Ce logiciel est disponible chez ATQ et vous est fourni sur demande. Ainsi, il pourra vous être livré lors d'une de vos commandes de boucles ou individuellement.

À quoi ça sert ?

- ♦ Le logiciel vous sera utile pour remplir facilement et rapidement les formulaires de déclaration de naissance, d'entrée et de sortie. De plus, ce logiciel sera utile pour transmettre vos déclarations par Internet ou imprimer les formulaires, une fois les informations saisies, pour les envoyer par la poste.

Quels sont les avantages ?

- ♦ L'intérêt premier lié à l'utilisation du logiciel est qu'il est plus rapide que de remplir les formulaires à la main. Il permet l'envoi automatique de vos données en plus de pouvoir conserver vos déclarations sous format électronique (fichiers).
- ♦ Le logiciel est configuré de manière à permettre la gestion des informations en provenance d'un lecteur de puces. Vous pourrez donc utiliser votre bâton pour transférer automatiquement vos numéros de puces dans vos formulaires électroniques.

Qui peut l'utiliser ?

- ♦ Le logiciel est adapté pour tous les producteurs ovins qui désirent économiser du temps. Il peut également être utilisé par les responsables d'abattoirs afin d'accroître l'efficacité de leurs transferts d'informations chez ATQ.

Combien ça coûte ?

- ♦ Les formulaires électroniques sont gratuits, et le service après-vente l'est tout autant! N'hésitez pas à contacter ATQ si vous avez besoin d'aide pour l'installation ou l'utilisation du logiciel !

Où puis-je me le procurer ?

Agri-Traçabilité Québec est le concepteur et le fournisseur du logiciel. Pour l'obtenir, vous n'avez qu'à :

- cocher la case destinée à cette fin sur votre bon de commande de boucles;
- communiquer avec le service à la clientèle d'ATQ, au 1.866.270-4319, entre 7h30 et 16h30 tous les jours ouvrables ;
- télécharger le logiciel Formulaire électronique sur le site internet de ATQ au www.agri-tracabilite.qc.ca dans la section Logiciel Gratuit ;

Matériel requis

Pour que le logiciel fonctionne adéquatement, il est recommandé d'avoir :

- Un ordinateur compatible IBM ;
- Le système d'exploitation Windows 98 SE ou une version plus récente ;
- Une connexion Internet si vous désirez faire l'envoi électronique des données.

Important !

- ♦ il ne s'agit pas d'un logiciel de régie ou de génétique ;
- ♦ ce logiciel remplit vos obligations reliées à la traçabilité !

Pour un agneau de qualité et une meilleure rentabilité de votre entreprise

RÉGIE

SANTÉ



GÉNÉTIQUE ALIMENTATION

Faites l'essai
du programme
pour agneau
et brebis
Purina.

Pour plus d'information
concernant nos produits
et services,
veuillez communiquer
avec votre concessionnaire
Purina.

www.agripurina.ca



PURINA[®], CHOW[®] et le quadrillé
sont des marques déposées sous licence de la compagnie Nestlé Purina PetCare.



227, route 230 ouest, Saint-Philippe-de Néri Qc G0L 4A0
Tél. : (418) 498-3887 • Télécopieur : (418) 498-3889 • semppq@videotron.ca

SOCIÉTÉ DES ÉLEVEURS DE MOUTONS DE RACE PURE DU QUÉBEC

**Liste des
Membres 2006**

Race					
BB	Berichon de Cher	DP	Dorset	PO	Polypay
BC	Border Cheviot	FL	Finnois	RI	Arcott Rideau
BL	Leicester	HS	Hampshire	RO	Rouge de l'Ouest
CD	Arcott Canadien	IF	Ile de France	RV	Romanov
CO	Charollais	NC	North Country Cheviot	SR	Shropshire
DH	Dorset avec cornes	OU	Arcott Outaouais	SU	Suffolk
DO	Dorper	OX	Oxford	TX	Texel



Race	Nom	Prénom	Nom de Ferme	Ville	Téléphone
BB	Castonguay	Antonin	Ferme Mouvac Inc.	St-Gabriel	(418) 798-8346
BC	Bergeron	Joël	Ferme Joël Bergeron	Acton Vale	(450) 549-5345
BC	Girard	Réjean	Ferme Au Domaine	St-Césaire	(450) 379-5936
BC	Mastine	Steven		Danville	(819) 848-2454
BL	Bernier	Vincent	Ferme Lei-Ber	Breakeyville	(418) 832-8541
BL	Cameron	Johanne	Ferme Highlanders	St-Augustin-de-Desmaures	(418) 878-3386
BL	Couture	Marcel		Neufchâtel	(418) 843-7030
BL	Gélinas	François		St-Barnabé-Nord	(819) 264-5284
BL	Laberge	Robert	Ferme Manasan	Danville	(819) 839-3350
CD	Adam	Patrice	Ferme Chamaret	Parisville	(819) 292-1071
CD	Laberee	Arthur	Windy Hill Farm	Ayer's Cliff	(819) 838-5538
CD	Lemelin	Mireille	Ferme Germanie Inc.	Princeville	(819) 364-2940
CD	Pelletier	Bruno	Les Bergeries du Coin	Petite Matane	(418) 562-0563
CO	Cazals	Sylvie	Ferme Cazalan	Inverness	(418) 453-2978
DH	Mastine	David	Ferme Maplestar senc	St-Félix-de-Kingsey	(819) 848-2538
DO	Frappier	Patrick	Ferme Frappier - Larochelle Inc.	Brompton	(819) 845-3200
DP	Arsenault	Patrick	Ferme Capino senc	Caplan	(418) 388-1365
DP	Beaulieu	Francis	Ferme FEBER	St-Hubert-de-Rivière-du-Loup	(418) 497-2146
DP	Bédard	Sophie	Élevages SOFRÉNI	St-Césaire	(450) 469-2744
DP	Bernier	Gontran		St-Narcisse	(418) 475-4044
DP	Bernier	Marielle	Ferme Berarc	St-Lambert de Lauzon	(418) 889-9590
DP	Blanchette	Sylvain	CEPOQ	La Pocatière	(418) 856-1200
DP	Castonguay	Antonin	Ferme Mouvac Inc.	St-Gabriel	(418) 798-8346
DP	Charpentier	Marc	Bergerie Chaline	Victoriaville	(819) 758-4149
DP	Cossette	Michelle	Ferme Lochette	Mt St-Grégoire	(450) 346-3389

Race	Nom	Prénom	Nom de Ferme	Ville	Téléphone
DP	Jobin	Éric	Bergerie Patriote	St-Ubalde	(418) 277-9191
DP	Lanctôt	Maurice	Ferme E & M Lanctôt senc	Compton	(819) 835-5597
DP	Lapointe	Philippe	Ferme Rosiane Lapointe	St-Augustin, Alma	(418) 374-2073
DP	Leclair	Robert	Leclair Dorsets	St-Rémi-de-Tingwick	(819) 359-2848
DP	Leclerc	Roland		Notre-Dame de Portneuf	(418) 286-3515
DP	Lemelin	Mireille	Ferme Germanie Inc.	Princeville	(819) 364-2940
DP	Lieutenant	Gaston	Bergerie Vert Laine	Stoke	(819) 878-3545
DP	Mastine	David	Ferme Maplestar senc	St-Félix-de-Kingsey	(819) 848-2538
DP	Mastine	Steven		Danville	(819) 848-2454
DP	Mimeault	Marc	Les Bergeries Mimeault	St-Stanislas-de-Kostka	(450) 377-8209
DP	Montminy	Napoléon		St-Gilles	(418) 888-3254
DP	Nelson	Trenholm	Ferme Windy Ridge Farm	Kingsbury	(819) 826-3066
DP	Papineau	Robert	Bergerie Dorbert	Lotbinière	(418) 796-3223
DP	Parent	Meggie	Bergerie Fleurault	St-Gabriel	(418) 798-4315
DP	Thériault	Roger	Ferme Roclair	St-Valérien	(418) 736-4221
DP	Viens	Michel	Ferme Beausoleil enr.	St-Joseph	(418) 493-2310
FL	Frappier	Patrick	Ferme Frappier - Larochelle Inc.	Brompton	(819) 845-3200
HS	Bérubé	Jeanne-Mance	Ferme La Bergère enr.	St-Gabriel-de-Rimouski	(418) 798-8272
HS	Couture	Marcel		Neufchâtel	(418) 843-7030
HS	Gélinas	François		St-Barnabé-Nord	(819) 264-5284
HS	Girard	Joël		St-Gédéon	(418) 345-2321
HS	Laberge	Pierre	Ferme Manasan	Danville	(819) 839-3350
HS	Papineau	Robert	Bergerie Dorbert	Lotbinière	(418) 796-3223
HS	Pineault	Moïse	Ferme Pineault	Ste-Irène	(418) 629-1468
IF	Lapointe	Philippe	Ferme Rosiane Lapointe	St-Augustin, Alma	(418) 374-2073
IF	Robitaille	Pierre	Bergerie du Beau Blond Inc.	Cap St-Ignace	(418) 246-3613
NC	Cass	Allen		Ayer's Cliff	(819) 838-5985
NC	Girard	Réjean	Ferme Au Domaine	St-Césaire	(450) 379-5936
NC	Girard	Robert	Ferme Robert Girard	St-Césaire	(450) 469-2744
NC	Montminy	Théo	Ferme Théo Montminy	St-Gilles	(418) 888-5671
NC	Robitaille	Pierre	Bergerie du Beau Blond Inc.	Cap St-Ignace	(418) 246-3613
OU	Provost	Manon	Ferme 4-M	St-Roch-de-Richelieu	450-743-7030
OU	Robitaille	Pierre	Bergerie du Beau Blond Inc.	Cap St-Ignace	(418) 246-3613
OX	Gélinas	Rémi		St-Barnabé-Nord	(819) 264-2165
PO	Beaudry	Christian	Agronovie senc	Granby	(450) 379-5298
PO	Boulet	Karl	Ferme Kana	St-André	(418) 493-1087
PO	Caron	Nancy	Ferme Sayabec Ovine	Sayabec	(418) 536-5615
PO	Castonguay	Geneviève	Ferme Alyzée	St-Joseph-de-Kamouraska	(418) 493-2323
PO	Cazals	Sylvie	Ferme Cazalan	Inverness	(418) 453-2978
PO	Dubé	Patrice	Ferme Dubaie des Sabes inc.	St-Gabriel	(418) 739-4134
PO	Dumais	Stéphane	Ferme du Ruisseau	Ste-Florence	(418) 756-5211
PO	Gendron	Sophie	Ferme Lénique Inc.	St-Denis	(418) 498-3254
PO	Miousse	Jean-Hugues	Bergerie du Cap à l'Original	St-Fabien	(418) 869-3448
PO	Ouellette	Daniel	Bergerie du Gigot Giguant enr.	Ste-Angèle-de-Mérici	(418) 775-2689
PO	Pelletier	Denis	Bergerie Mon P'tit Mouton	Rimouski	(418) 721-3100

suite... ►►

Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec ...

liste des membres 2006, suite

Race	Nom	Prénom	Nom de Ferme	Ville	Téléphone
PO	Pineault	Moïse	Ferme Pineault	Ste-Irène	(418) 629-1468
PO	Thienpont	Vinciane	Bergerie Écho de la Vallée	Ste-Sophie	(819) 362-6462
RI	Beaudry	Christian	Agronovie senc	Granby	(450) 379-5298
RI	Blanchette	Sylvain	Ferme Ovimax senc	La Pocatière	(418) 856-2440
RI	DeRoy	Luc Martin	Ferme RIDO senc	La Pocatière	(418) 856-5140
RI	Dubé	Gilles	Les Moutons de Panurge	St-Jean-Port-Joli	(418) 598-6501
RI	Jack	Gary	Ferme Amki enr.	Québec	(418) 842-2637
RI	Lavallée	Robert	Bergerie Lavallée enr.	St-Ubalde	(418) 277-2175
RI	Terras	Didier	Domaine des Baliveaux senc	St-Rémi-de-Tingwick	(819) 359-2971
RI	Toulouse	André	Ferme André Toulouse	St-Alfred-de-Beauce	(418) 774-9592
RO	Cardyn	Paul		Coaticook	(819) 849-6496
RV	Bérubé	Jeanne-Mance	Ferme La Bergère enr.	St-Gabriel-de-Rimouski	(418) 798-8272
RV	Cardyn	Paul		Coaticook	(819) 849-6496
RV	Castonguay	Antonin	Ferme Mouvac Inc.	St-Gabriel	(418) 798-8346
RV	Côté	Claude	Ferme Midas	Bonsecours	(450) 535-6502
RV	Houle	Andrée	Bergerie de l'Estrie	Coaticook	(819) 849-3221
RV	Lanctôt	Maurice	Ferme E & M Lanctôt senc	Compton	(819) 835-5597
RV	Laurens	Gérard	Ferme Laurens	Ste-Clothilde-de-Horton	(819) 336-3681
RV	Lieutenant	Gaston	Bergerie Vert Laine	Stoke	(819) 878-3545
RV	Smith	Éric	Éric Smith et France Roy	Guigues	(819) 728-2543
SR	Mastine	Steven		Danville	(819) 848-2454
SU	Bélanger	Esther	Ferme Duquesne SENC	St-Narcisse	(418) 735-6408
SU	Bernier	Marielle	Ferme Berarc	St-Lambert de Lauzon	(418) 889-9590
SU	Bernier	Vincent	Ferme Lei-Ber	Breakeyville	(418) 832-8541
SU	Bérubé	Jeanne-Mance	Ferme La Bergère enr.	St-Gabriel-de-Rimouski	(418) 798-8272
SU	Brisson	Dominique	Bergerie du Faubourg Inc.	St-Narcisse	(418) 735-5049
SU	Cossette	Michelle	Ferme Lochette	Mt St-Grégoire	(450) 346-3389
SU	Côté	Claude	Ferme Midas	Bonsecours	(450) 535-6502
SU	Gélinas	Rémi		St-Barnabé-Nord	(819) 264-2165
SU	Girard	Robert	Ferme Robert Girard	St-Césaire	(450) 469-2744
SU	Lapointe	Philippe	Ferme Rosiane Lapointe	St-Augustin, Alma	(418) 374-2073
SU	Mastine	Steven		Danville	(819) 848-2454
SU	Mioussé	Jean-Hugues	Bergerie du Cap à l'Original	St-Fabien	(418) 869-3448
SU	Moffet	Jacquelin	Ferme Syljack Inc.	St-Michel-de-Bellechasse	(418) 884-2922
SU	Montminy	Napoléon		St-Gilles	(418) 888-3254
SU	Ouellette	Daniel	Bergerie du Gigot Giguant enr.	Ste-Angèle-de-Mérici	(418) 775-2689
SU	Pelletier	Bruno	Les Bergeries du Coin	Petite Matane	(418) 562-0563
SU	Sutherland	Hugh	Black Rose Suffolk	Huntingdon	(450) 264-5871
SU	Thériault	Roger	Ferme Roclair	St-Valérien	(418) 736-4221
SU	Tremblay	Lina	L'Aubergère Ferme Ovine	St-Adelme	(418) 733-4202
TX	Cardyn	Paul		Coaticook	(819) 849-6496
TX	Lieutenant	Gaston	Bergerie Vert Laine	Stoke	(819) 878-3545
TX	Nelson	Trenholm	Ferme Windy Ridge Farm	Kingsbury	(819) 826-3066

Investissez dans votre entreprise, adoptez la race Arcott Rideau

Club Arcott Rideau du Québec

- ✓ Le meilleur choix pour ceux qui cherchent une brebis prolifique, maternelle et laitière.
- ✓ Des sujets adaptés à nos systèmes de production intensif.
- ✓ Des performances à la hauteur des attentes des producteurs ovins.

Année	Nombre de troupeaux	Nombre de brebis	Nombre d'agneaux/agnelage	Nombre d'agneaux servis/agnelage	Nombre agnelages brebis/année	Nombre d'agneaux servis brebis/année	GMQ (KG)
2004	13	1130	2.48	2.12	1.25	2.65	0.330



Membres

Bergerie Lavoie inc.	(418) 277-2175
Agronomie sinc.	(450) 379-5298
Bergerie Douce Laine	(450) 469-9613
Ferme Amidi inc.	(418) 342-2637
Ferme OYMAX sinc.	(418) 856-2440
Gilles Dubé	(418) 598-6501
Bergerie Bédon d'Alain sinc.	(418) 482-1994
Ferme Robo sinc.	(418) 856-5140
Domaine des Rivages sinc.	(418) 358-2971
Bergerie St-Georges	(418) 227-0283
Les Bergeries du Margot	(418) 534-3701



Club Arcott Rideau du Québec

Génétique et santé

L'amélioration génétique est une priorité du Club Arcott Rideau et la base de la sélection génétique est le programme GénOvis. De plus, le maintien d'un statut sanitaire élevé est très important. Pour ce faire, un grand nombre d'éleveurs Arcott Rideau participe au projet pilote Muedi viza. Un grand nombre de sujets de la race ont obtenus des résultats négatifs à l'analyse sérologique pour le muedi viza et les troupeaux participants respectant les règles de biosécurité prescrites.



CENTRE D'EXPERTISE EN PRODUCTION OVINE DU QUÉBEC (CEPOQ)

1642 rue de la Ferme, La Pocatière, Qc G0R 1Z0 Tél. : (418) 856-1200 * Télécopieur : (418) 856-6247 * infocepoq@cepoq.com * www.cepoq.com

Flash actualités

Le CEPOQ, l'ITA de La Pocatière et la transformation de l'agneau

Dans le cadre du cours de formulation de produits carnés offert aux étudiants du programme de Technologie de la transformation des aliments de l'ITA de La Pocatière, le CEPOQ a récemment collaboré à la réalisation d'un laboratoire de transformation de l'agneau. Ainsi, les 11 étudiants devaient confectionner divers types de saucisses à partir de cette viande. Futurs professionnels de l'industrie agroalimentaire, ces étudiants seront bientôt appelés à travailler dans des entreprises de transformation alimentaire. ♦

Services conseils pour les producteurs, une nouvelle formule

Le 11 novembre dernier, le MAPAQ et l'UPA ont signé l'entente sur les services conseils en agriculture. Cette entente vise à rendre disponible, partout dans la province, des services conseils pour tous les producteurs qui en requièrent via des Réseaux Régionaux. Ces Réseaux seront en fonction à partir du 1^{er} avril 2006. Malgré que la production ovine ait obtenu la reconnaissance de production en émergence (favorise l'accessibilité aux services), il en revient aux producteurs ovins de chacune des régions d'exiger auprès de leur Réseau régional la mise en place de services conseils en production ovine accessibles financièrement et, surtout, de qualité. Communiquez rapidement avec votre Réseau régional afin d'obtenir plus d'information sur la disponibilité des services conseils en production ovine dans VOTRE région ! ♦

Un message clair... pour la biosécurité

Problème de visiteurs surprise dans la bergerie? Conscient des risques d'introduction de pathogènes dans votre troupeau? Afin d'aviser les visiteurs qu'ils ne peuvent pénétrer dans vos bâtiments sans autorisation, le CEPOQ a produit une affiche "Biosécurité" plastifiée aux couleurs voyantes (format 8½ x 11). Vous pouvez la commander dès maintenant au coût de 4\$ (frais postaux inclus). Communiquez avec le CEPOQ par courriel à genevieve.rioux@cepoq.com ou par téléphone au (418) 856-1200 poste 0. ♦



Carnets de troupeau

La nouvelle édition des carnets de troupeau est maintenant arrivée. En effet, le CEPOQ a fait imprimer les 2 versions que vous connaissez déjà : la version originale et la version GenOvis. Pour obtenir un exemplaire de l'une ou l'autre, communiquez avec votre Centre de service régional du MAPAQ. ♦

Avide de connaissances?

Le CEPOQ détient toujours quelques exemplaires des cahiers de conférences de la Journée de recherche en production ovine 2005 et de la Journée OVIPRO en génétique et en santé. Vous pouvez vous procurer la paire pour 25\$ (taxes et frais postaux inclus) en communiquant avec le CEPOQ par courriel à genevieve.rioux@cepoq.com ou par téléphone au (418) 856-1200 poste 0. ♦

Le CEPOQ tient à remercier ses précieux partenaires pour leur soutien :





Les chroniques...

QUIZ ... L'œil de l'expert !

Les photos suivantes présentent des animaux qui ont différents défauts de conformation! Mais quels défauts exactement... Comment les définir? À vous de trouver! Les réponses sont présentées au bas de la présente page... Mais attention! Pas de tricherie! ♦



Photo A



Photo B



Photo C



Photo D



Photo E



Photo F



Photo G

Un animal crampé ... ???

On retrouve actuellement un nouveau défaut de pieds et membres qui ne se voit que lorsque les animaux se déplacent. Sur le terrain, on a baptisé cette nouvelle affection : " animal crampé " ou encore "animal qui a le spring !? ". Les animaux atteints de cette problématique soulèvent leurs membres postérieurs de façon saccadée et irrégulière. En ce sens, dès que l'animal soulève un membre arrière, le jarret semble tiré vers le haut, comme si un élastique y était tendu. Les membres postérieurs semblent raides et l'extension apparaît difficile. Parfois, le membre semble se coincer et l'animal l'agite comme pour le dégager et poursuivre son déplacement. Avec l'âge et l'augmentation du poids corporel, les béliers atteints de cette condition ont de plus en plus de difficulté à se mouvoir et leur longévité, de même que leurs performances reproductrices, peuvent être grandement compromises dans l'élevage. Soyez donc vigilants lors d'un achat... Exigez de voir les animaux se déplacer sur une surface propre, sèche et dure ! ♦

- A** Paturon faible. Manque de profondeur au niveau du talon, paturon trop long avec manque de force au niveau de l'ossature (ossature trop fine pour le poids de l'animal). Lors du déplacement du membre, on observe la faiblesse du membre.
- B** Paturon arrière faible avec un parage d'onglon négligé.
- C** Cet animal a fort probablement les paturons faibles. L'ouverture des onglons lors de l'appui et des déplacements requiert une observation plus approfondie de la qualité des membres.
- D** Animal de la photo B - Même après un bon parage, le paturon de cet animal demeure affaissé. Difficile de déterminer si cet animal a développé une faiblesse au paturon due à une négligence du parage ou s'il avait déjà des membres faibles.
- E** Les membres antérieurs sont fortement déviés vers l'extérieur au niveau du paturon.
- F** Membres antérieurs présentant une très grave déviation intérieure des paturons avec malformation.
- G** Membres postérieurs serrés aux jarrets.

* Johanne Cameron, agronome, responsable en vulgarisation au CEPOQ



Génétique

Quatre questions et quatre réponses sur les ÉPD de GenOvis

Qu'est-ce qu'un ÉPD ?

L'ÉPD (Écart prévu chez les descendants) est une estimation de la valeur génétique qu'un animal transmettra à sa progéniture. Les ÉPD sont calculés en utilisant toutes les performances des animaux ayant un lien de parenté avec l'animal ainsi que les performances mêmes de l'animal. Les animaux possédant les meilleurs ÉPD pour un caractère sont ceux qui ont les plus fortes probabilités de produire une progéniture exceptionnelle pour ce caractère.

Comment les ÉPD sont-ils exprimés ?

Les ÉPD sont exprimés dans les mêmes unités que celles avec lesquelles les caractères sont mesurés (agneau ou kilogramme). Par exemple, le nombre d'agneaux nés est mesuré en agneaux, ainsi la valeur d'ÉPD pour le nombre d'agneaux nés sera exprimée en agneaux. Il est important de se rappeler que les ÉPD expriment un écart que l'on prévoit observer entre la performance de la progéniture d'un animal et la performance moyenne de la race.

Par conséquent, un bélier dont la valeur d'ÉPD pour le nombre d'agneaux nés est de +0.10 signifie que ses filles auront en moyenne 0.1 agneau de plus par agnelage que la moyenne des femelles de la race, en supposant que la régie du troupeau soit suffisante pour assurer l'exploitation du potentiel génétique des femelles. La valeur de l'ÉPD n'est pas la performance de l'animal. Si la prolificité moyenne des femelles pour une race était de 1.9 agneaux /agnelage, on peut prévoir que les filles d'un bélier avec un ÉPD +0,1 agneau né par agnelage auront 2,0 agneaux nés par agnelage. Bien que cette différence semble très mince, elle représente la différence de valeur génétique entre les animaux et est très utile en sélection. À l'échelle du troupeau, cette petite amélioration a des impacts non négligeables puisqu'elle provoque une hausse significative du nombre d'agneaux produits. Cette hausse de productivité engendre des revenus supplémentaires pour l'entreprise et ce, sans augmentation très importante des charges.

Pour un troupeau de 200 brebis, des béliers avec un EPD # agneaux nés de +0.1 peuvent potentiellement hausser la productivité annuelle de près de 20 agneaux.***

Cependant, il est important de savoir que les caractères maternels prennent une génération de plus avant d'être exprimés comparativement aux caractères de croissance. Par exemple, si vous achetez un bélier ayant le potentiel d'améliorer le nombre d'agneaux nés, les brebis que ce bélier accouplera n'auront pas plus d'agneaux. Ce seront les filles de ce bélier que vous garderez pour le remplacement qui auront le potentiel de donner plus d'agneaux par agnelage.

Quelle est la différence entre les indices de troupeau et les ÉPD ?

Les indices de troupeau (indice 100 jours, indice multiple, indice brebis) permettent seulement de comparer les performances des animaux à l'intérieur d'un groupe contemporain (groupe d'animaux sous régie similaire). Les indices sont basés uniquement sur les performances de l'animal enregistrées pour un agnelage et ces indices n'ont pas de lien avec les animaux d'un autre groupe contemporain ou d'un autre troupeau.

Les ÉPD sont basés sur les performances de tous les animaux apparentés avec l'animal en plus des performances de l'animal lui-même. Les ÉPD peuvent être utilisés pour comparer tous les animaux du troupeau entre eux et ce, peu importe le groupe contemporain. Les ÉPD peuvent également être utilisés afin de comparer le potentiel génétique des animaux de troupeaux différents en autant que ces troupeaux aient des liens génétiques entre eux. Plus les liens inter troupeaux sont forts, plus grande est la précision de la comparaison.

Les indices de sélection maternel (ISM), croissance (ISC), et terminal (IST) sont d'autres indices produits par GenOvis qui diffèrent totalement des indices de troupeau précités. Les ISM, ISC et IST sont calculés à partir de combinaisons d'ÉPD et permettent de simplifier le travail des sélectionneurs désirant pratiquer une sélection stratégique et efficace. Puisqu'ils découlent des ÉPD, l'ISM et l'ISC permettent la comparaison de sujets de même race entre plusieurs troupeaux, sous les mêmes conditions que les ÉPD eux-mêmes.

Qu'est-ce que la répétabilité d'un ÉPD ?

La répétabilité d'un ÉPD est une indication du nombre d'informations qui étaient disponibles lors de l'évaluation d'un caractère pour un animal. La répétabilité des ÉPD varie entre 0% et 99%. Plus la répétabilité augmente, plus la valeur d'un ÉPD est stable. Une valeur d'ÉPD ayant une répétabilité de 90% ne devrait pas varier beaucoup même si de nouvelles informations sont ajoutées à l'évaluation. Cependant, un ÉPD possédant un degré de précision de 30% peut varier considérablement.

Pour obtenir davantage d'information sur le programme GenOvis et les concepts en génétique, communiquez avec l'équipe de génétique au CEPOQ.

***comparativement à des béliers avec un ÉPD # agneaux nés de 0.0 utilisés dans un troupeau ayant une moyenne de 1 agnelage par brebis par année.

*Auteur : Delma Kennedy, spécialiste en production ovine, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (OMAFRA)

**Adaptation : Germain Blouin, agr., CEPOQ



Quand sélection et conformation ne font qu'un!

Les Pieds et membres

Voici déjà le 3e article d'une série de 4, portant sur la conformation des sujets reproducteurs. Après avoir discuté de capacité et de dentition, parlons maintenant de la qualité des pieds et membres! Difficile de déterminer lequel de ces critères de sélection est le plus important... Ils le sont tous! Chacun de ces critères peut avoir une influence sur la productivité et la longévité des animaux dans l'entreprise. Un animal qui a une bonne capacité, une bonne dentition, un bon gabarit doit aussi, et même surtout avoir... un très bon support sur quatre pattes! Pas de pitié pour les mauvais membres! Il faut apprendre à reconnaître les pires défauts!

Faire face à une nouvelle réalité d'élevage en production animale

La qualité des pieds et membres est un critère d'évaluation fondamental dans toutes productions animales. Avec l'augmentation de la productivité des animaux, la hausse du poids des bêtes et l'élevage en réclusion, ce critère prend beaucoup plus d'importance. En ce sens, prenons l'exemple des bovins laitiers au Québec, où les problèmes de pieds et membres sont au troisième rang des causes de réforme chez les animaux, après les troubles d'infertilité et les mammites (Brisson, 2004). L'élevage cloisonné, les stabulations entravées et les surfaces bétonnées sont quelques-uns des facteurs pouvant accentuer ces problématiques. Néanmoins, à la base, le producteur a le rôle de sélectionner des animaux qui ont des membres bien constitués et qui leur permettront de produire longtemps, confortablement et efficacement dans toutes conditions d'élevage.

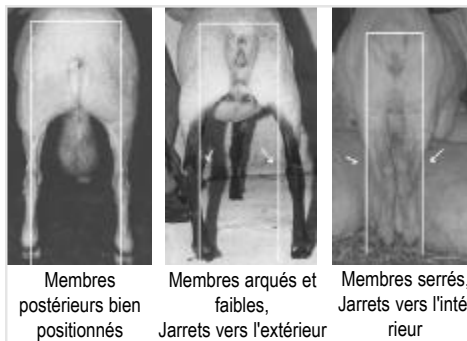
En production ovine, les producteurs ne vivent pas la même réalité. Les stabulations entravées et les surfaces de bétons sont choses rares, disons-le " inexistantes "! Néanmoins, de plus en plus de producteurs élèvent leurs animaux à l'intérieur durant toute l'année, sélectionnent des sujets plus lourds et viandés et améliorent la productivité de leurs animaux. En d'autres termes, des animaux plus sollicités, plus lourds et qui font moins d'exercice... Nos ovins seraient donc à risque de développer des troubles de pieds et membres!? Difficile d'y répondre! Cependant, il est évident qu'une mauvaise conformation ne fera

qu'aggraver la situation! Il faut donc porter une attention particulière à ce caractère et sélectionner des animaux qui auront des membres solides et bien structurés qui leur assureront confort, résistance et longévité dans l'entreprise. Voyons donc comment aborder cet aspect de la conformation de nos animaux... dans le but de choisir les meilleurs sujets et de rejeter les pires problèmes!

L'évaluation et la sélection des pieds et membres sous tous les angles!

Les membres postérieurs

Vu de l'arrière, les membres postérieurs doivent descendre bien droit et bien se positionner sous l'animal. Un membre de qualité ne doit pas démontrer de courbure. Les postérieurs sont droits lorsque les deux membres sont parallèles et que l'os situé entre le jarret et le paturon (canon) est perpendiculaire au sol. On devrait être en mesure de tracer une ligne imaginaire partant de la pointe de la hanche, traversant le jarret, en longeant le canon jusqu'au paturon (voir photos).



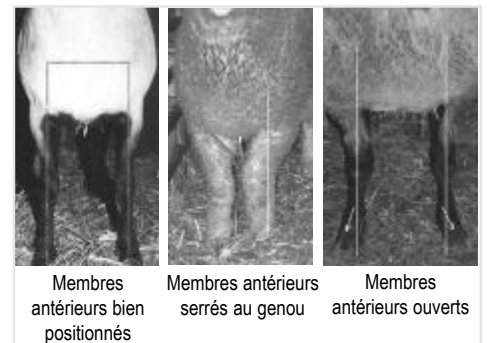
Membres postérieurs bien positionnés Membres arqués et faibles, Jarrets vers l'extérieur Membres serrés, Jarrets vers l'intérieur

Les membres arqués et faibles sont souvent rencontrés chez les animaux lourds et chez les animaux qui ont une croissance rapide. Le manque d'exercice et

les parquets exigus peuvent accentuer ce problème. Les membres postérieurs arqués et serrés sont rencontrés dans toutes races. Les membres serrés aux jarrets sont par contre souvent rencontrés chez les animaux de race Romanov, Finnois et Rideau. Il faut donc travailler ce caractère chez ces races.

Les membres antérieurs

Vu de l'avant, les membres antérieurs doivent descendre bien droit sous l'animal, ils ne doivent pas être trop rapprochés (poitrail étroit à éviter), ni trop ouverts. Les membres antérieurs croches, courbés vers l'extérieur ou vers l'intérieur sont à éviter. On devrait être en mesure de tracer une ligne imaginaire partant de la pointe de l'épaule qui passe par le genou, jusqu'au paturon, sans aucune déviation de cet axe. On rencontre souvent des déviations au niveau des paturons, avec une ouverture vers l'extérieur ou un basculement vers l'intérieur, ce qui n'est pas désirable (voir photos).



Membres antérieurs bien positionnés Membres antérieurs serrés au genou Membres antérieurs ouverts

Tout comme les défauts des membres postérieurs, ces défauts peuvent être rencontrés dans toutes races... Néanmoins, on retrouve souvent une plus forte incidence de membres antérieurs serrés au genou chez les ►►

Dorset et les Polypay. Il y a donc une attention particulière à porter à ce caractère chez ces races.

Les pâturons ... une suspension aux 4 pattes!

La qualité du paturon joue un rôle prépondérant sur la longévité de l'animal dans le troupeau, surtout chez les animaux dont le poids est important et chez les fortes productrices. Le paturon, c'est le support de l'animal, c'est le point d'appui. Sa qualité est donc essentielle et ce, autant pour les membres antérieurs que postérieurs. Chez les ovins, on recherche un paturon fort, court, large et relativement droit, tel que présenté sur la figure suivante. Le talon doit être haut et large afin d'assurer un bon point d'appui et de former un angle de pieds respectable.



Chez les animaux lourds et chez les bêtes qui ont une croissance rapide, des pâturons longs, étroits ou avec peu de profondeur au talon auront tendance à s'affaïsser avec l'âge, le manque d'exercice et la prise de poids. Une fois affaïssé, le paturon causera plus d'inconfort à l'animal... Le phénomène n'est pas réversible (voir photos). Mentionnons également qu'un mauvais parage des onglons accentuera un problème de conformation déjà existant.



Paturon recherché, solide, court et avec un bon angle

Paturon affaïssé chez un agneau de 8 mois ...

Paturon long et étroit chez une jeune agnelle

La qualité de l'ossature

Chez les ovins, on recherche généralement une forte ossature. Ainsi, un membre de qualité doit avoir une ossature ronde, grossière, large et solide. Ce caractère prend beaucoup d'importance chez les races bouchères telles que le

Suffolk, le Hampshire, le Charollais, le Arcott Canadien et le Texel, mais doit également être considéré chez les autres races. Puisque peu documenté chez l'ovin, on peut se questionner de la pertinence de ce critère chez les races ovines laitières. En effet, chez les bovins laitiers, une ossature nette, fine et plate est signe d'un bon " caractère laitier ". Ainsi, devant un manque de documentation pour ce caractère chez certaines races ovines ... il faut user de prudence lors de la sélection et se fier aux performances!



Ossature généralement recherchée, ronde, pleine et grossière.



Ossature fine. À éviter particulièrement chez les races bouchères

Des conditions détériorantes

Bien que la qualité des pieds et membres soit fortement influencée par la génétique, la régie d'élevage peut également jouer un rôle non négligeable. La taille régulière et adéquate des onglons (1 à 3 fois durant l'année) ou aux moments appropriés, l'hygiène des parquets, l'hygiène des pieds, le type de plancher et le type de sol sont aussi des facteurs qui peuvent influencer la qualité des pieds et membres de l'animal. À la base, les pieds doivent présenter des onglons larges, sains et bien formés. Il est évident qu'un mauvais parage ou des onglons négligés peuvent accentuer et même développer des problèmes de positionnement des membres à long terme. Les images B et D de la page 19 en sont de bons exemples.

Tout en mouvement!!!

Une fois qu'on a examiné chaque partie de l'animal en détail, il faut les regarder dans l'ensemble et voir si le tout s'harmonise bien! Les animaux en santé et ayant des membres de bonne qualité ne

doivent pas avoir de difficultés à se mouvoir. La démarche doit être fluide et régulière.

N'hésitez pas à demander de voir les animaux se déplacer sur une surface plane, dure et sèche afin de pouvoir évaluer correctement la qualité des pieds et membres.

D'une génération à une autre!

Il est évident qu'une mauvaise conduite d'élevage peut avoir une incidence sur le développement de troubles de pieds et membres. Cependant, la génétique joue un rôle très important. L'héritabilité du caractère lié aux pieds et membres varie généralement de 0 à près de 30 % chez les ovins. Bien que l'héritabilité de ce caractère ne soit pas très élevée, une sélection raisonnée permettra de l'améliorer dans le troupeau au fil des générations.

J'exploite une production commerciale... ce caractère ne me concerne pas!

Bien entendu, selon le type d'entreprise, le degré de sévérité lors de la sélection sera variable (animaux pur-sang vs commerciaux). Néanmoins, rappelons-nous que des mâles possédant des problèmes aux membres postérieurs risquent de rencontrer des difficultés lors de l'accouplement, ce qui peut compromettre la fertilité du troupeau! Même chez les femelles, des cas plus sévères de mauvaise conformation peuvent accélérer la réforme... L'image F de la page 19 en est un bon exemple.

En terminant, un vieil éleveur anglais m'avait dit un jour à propos de la sélection des sujets reproducteurs en élevage ovin : " It starts with the foundation " ... " ça part de la fondation "! Ainsi, si les onglons sont mal parés, les pâturons sont faibles et désaxés... Il y a de fortes chances que les membres se positionnent très mal et suivent... tout comme le reste de l'animal... la mauvaise qualité de la fondation! C'est un pensez-y bien!

* Johanne Cameron, agronome, responsable en vulgarisation au CEPOQ



Regard sur la production

L'agneau... une viande pas comme les autres !

N'avez-vous jamais entendu quelqu'un dire : " l'agneau... ça goûte la laine!!! " ? Ne connaissez-vous pas quelqu'un dans votre entourage qui n'apprécie pas particulièrement cette viande? N'avez-vous pas vous-même eu, ne serait-ce qu'une seule fois, une mauvaise expérience lors d'un repas d'agneau? Toutefois, les amateurs le diront (et vous sûrement), il s'agit d'une viande délicieuse au goût unique qui apporte une touche particulière à un repas.

Pourtant, il ne se consomme que très peu de viande ovine par habitant en Amérique en comparaison avec la consommation de bœuf, de porc et de poulet. Certaines raisons historiques peuvent être en cause mais, de toute évidence, l'odeur caractéristique de cette viande lors de la cuisson, ainsi que sa saveur, demeurent les principaux responsables. Or, il est primordial d'offrir un produit de qualité, dont la saveur ne varie pas d'un repas à l'autre, si l'on souhaite promouvoir l'appréciation et la consommation de cette viande. Ce troisième article sur la qualité de la viande ovine vous propose donc un survol des facteurs influençant la saveur de la viande ovine et ce, de la ferme à la cuisine.

Quelques précisions

Tout d'abord, un concept important en ce qui a trait à la saveur de la viande (voir encadré pour définition), c'est qu'elle est induite principalement lors de la cuisson. La chaleur favorise ainsi la formation, réaction et libération d'une panoplie de composés volatiles en provenance du muscle et du gras. Ces composés volatiles sont responsables des différentes odeurs perçues lors de la cuisson et éventuellement de la saveur lorsque la viande est consommée. Mais, d'où vient la saveur caractéristique de la viande ovine? Dès les années soixante, le tissu maigre fût proposé comme responsable de la saveur commune aux différentes viandes, tandis que le tissu lipidique (le gras) semblait, quant à lui, responsable de la saveur spécifique à chacune des espèces. Bien qu'il s'agisse

d'une simplification, ce constat tient toujours aujourd'hui. Le gras a donc une très grande importance en ce qui a trait à la saveur. De ce fait, certains acides gras ont été retrouvés chez les espèces ovine et caprine, mais pas chez les autres ruminants ou autres espèces élevées pour leur viande. Ces acides gras, appelons-les BCFA (branched chain fatty acid), ont une odeur caractéristique de mouton ou de chèvre et semblent très impliqués dans la saveur caractéristique de la viande ovine. Toutefois, mentionnons que bien d'autres composés semblent aussi être impliqués. Avant de regarder quels facteurs de production et post-production ont une influence sur les composés volatils ainsi que sur la saveur de la viande ovine, il est important de différencier deux concepts :

- Certains facteurs ou certains composés influencent la saveur caractéristique de la viande ovine;
- D'autres engendrent des saveurs étrangères et non caractéristiques.

La saveur de la viande est le terme utilisé afin de décrire la combinaison des sensations perçues au niveau des papilles gustatives (saveur) ainsi que de la tache olfactive (odeur). Les papilles nous permettent donc de distinguer le sucré, le salé, l'amer et le sur, tandis que la tache olfactive permet la perception d'une panoplie de composés libérés lors de la mastication.

Producteur de saveur

Plusieurs facteurs de production peuvent avoir une incidence sur la saveur de la viande produite. Parmi ceux-ci, l'âge à l'abattage. Toutefois, ce qui rend ce concept difficile à vérifier, c'est sa relation avec le poids d'abattage et le taux de croissance. Pour deux âges donnés, les animaux ont soit un poids différent, soit un taux de croissance différent. Tout de même, on peut expliquer d'une certaine façon l'impact que peut avoir l'âge sur la saveur de la viande en considérant le fait que les animaux deviennent plus gras en vieillissant et/ou le fait qu'ils accumulent une plus grande quantité de certains composés, tels que les BCFA. Ces deux facteurs peuvent intensifier la saveur.



Par contre, il ne faut pas oublier qu'un autre aspect est très fortement relié à l'âge, soit le degré de maturité sexuelle. En effet il a été démontré chez des mâles entiers et d'autres castrés que la concentration de BCFA est similaire pour les deux types d'agneaux à l'âge de 12 semaines, mais qu'elle augmente de manière très importante chez les mâles entiers lorsqu'ils atteignent 30 semaines, tandis que cette augmentation n'est pas significative pour les castrés du

même âge. Donc, dans certains cas où l'on constate une augmentation de l'intensité de la saveur et la présence plus importante d'odeurs indésirables chez les animaux plus âgés, l'effet peut être en grande partie dû à la différence de maturité sexuelle. Or, une croissance rapide et un abattage en jeune âge des agneaux, qui sont caractéristiques des agneaux produits au Québec, ne laissent que peu d'impact possible pour ces facteurs sur la saveur de notre agneau.

L'alimentation est un autre facteur de production pouvant avoir un impact sur la saveur de la viande ovine. Outre ses effets via l'âge et le degré de maturité sexuelle suite à une restriction trop importante, le type d'aliment utilisé peut influencer la saveur du produit carné. Lorsqu'il est question de saveur et d'alimentation, il est important de distinguer la saveur ou l'odeur caractéristique de la viande ovine de la saveur ou odeur de pâture. Or, il a été démontré que les agneaux nourris à base de grains ou de concentrés ont une plus forte concentration de BCFA, composé fortement relié à la saveur caractéristique de cette viande. Toutefois, les animaux nourris à base de pâturages semblent avoir une saveur plus intense et/ou présenter certaines saveurs étrangères en comparaison avec des agneaux nourris aux concentrés. Cette augmentation d'intensité et/ou la présence de ces odeurs étrangères semblent être causées par la formation de composés provenant de la dégradation des protéines dans le rumen, particulièrement le skatole. La présence de ce composé pourrait accentuer la perception des BCFA en plus de participer via son propre arôme. De plus, une différence dans la composition en acide gras des animaux selon les régimes peut contribuer aux changements de saveur. Mentionnons que l'effet de l'alimentation peut impliquer des différences dans la durée d'engraissement ou la composition de la carcasse, contribuant indirectement à la différence de saveur. Bien sûr, l'impact de l'alimentation est beaucoup plus com-

plexe et bon nombre de composés ou facteurs ont aussi une influence sur la saveur via l'alimentation. Finalement, les études démontrent en général que les dégustateurs nord américains apprécient moins la saveur reliée à un régime de pâturage et ce, tant chez l'agneau que le bœuf. Il est donc important pour un producteur de bien connaître les préférences des consommateurs touchés par son marché.

Lorsqu'il est question de qualité de la viande, il est quasi impossible de ne pas parler de l'importance du pH ultime¹. La saveur n'y fait pas exception. En effet, un pH plus élevé engendre une diminution de la saveur caractéristique de la viande ovine et une augmentation des saveurs et odeurs indésirables. La saveur de la viande à pH élevé est moins acceptable selon plusieurs panels de dégustation. La formation d'un grand nombre de composés est influencée à la baisse ou à la hausse suite à une augmentation du pH. La diminution de certains d'entre eux, responsables de la saveur désirable de la viande, pourrait permettre la perception de composés moins désirables. Il est donc important de minimiser le stress pré-abattage afin de permettre à la viande d'atteindre un pH normal suite à la mort de l'animal.

À la cuisine

La préparation et la cuisson de la viande ont aussi un impact sur la saveur. Il est logique de penser que l'élimination du gras visible aura un impact positif sur les odeurs produites lors de la cuisson, tout comme l'utilisation de certains ingrédients tel l'ail et le romarin. Comme dans l'ensemble des viandes, le temps et la température de cuisson influenceront aussi les odeurs produites. Afin de s'assurer du succès de notre repas, pourquoi ne pas référer aux ouvrages des différents chefs qui, en plus de nous présenter de bonnes méthodes de cuisson pour les différentes coupes d'agneau, nous enseignent de nouvelles recettes permettant la mise en valeur de cette viande?

Une attente profitable?

En plus de permettre un attendrissement de la viande (tel que mentionné dans l'article " Tendre comme un agneau " paru en octobre), une période de maturation permet aux différentes enzymes de libérer progressivement des composés pouvant être impliqués dans le développement de la saveur. Cet aspect est actuellement peu pris en considération dans la littérature, mais risque de devenir intéressant dans un avenir rapproché pour l'ensemble des espèces élevées pour la viande.

La fin d'un bref survol...

Il ne s'agit bien sûr que d'un bref survol de cet aspect fort important quant à l'appréciation de la viande ovine. Bien que plusieurs recherches aient été menées jusqu'à maintenant, bon nombre de facteurs demeurent encore incompris. De plus, gardons en tête que les préférences au niveau de la saveur de l'agneau ne sont pas les mêmes entre les cultures (voir encadré suivant). Il devient donc important, afin que notre produit soit apprécié, de satisfaire les préférences des consommateurs touchés par notre marché. Après tout, le client n'a-t-il pas toujours raison?

Tous les goûts sont dans la nature...

En faisant déguster de l'agneau britannique élevé sur pâturages et de l'agneau espagnol élevé avec des concentrés à des dégustateurs de chacune des nationalités, les deux panels s'entendaient pour dire que l'agneau britannique avait une saveur plus intense. Cependant, chaque nationalité préférerait tout de même son agneau!

¹ Il s'agit du pH qu'atteint la viande suite à son acidification naturelle.

* Éric Pouliot B.Sc. en agronomie, étudiant à la maîtrise, Université Laval

**Santé**

Chère Doc,

Je suis éleveuse ovine depuis plus de 5 ans. J'ai des brebis à forte prolificité donc, a priori, plus fragiles. J'ai vécu la série des problèmes qui accablent un nouveau troupeau dont les problèmes d'avortement infectieux. Le dernier épisode remontait en 2003. À l'époque, il y a eu plus de 30% d'avortements qui avaient été associés à la chlamydie. Je croyais que maintenant mes brebis étaient immunisées mais voilà que ça recommence cette année. La chlamydie est de retour. Déjà plus de 15% et je n'en suis qu'à la moitié de mes mises bas. Et les agneaux qui naissent ne sont pas forts forts... Je ne sais pas quoi faire. Que me conseillez-vous?

Klámie-Dofila Marcotte-Rideau

Madame Marcotte-Rideau,

Je dois d'abord préciser, dans le contexte québécois où le seul mot " race " suscite des réactions épidermiques, que les problématiques d'avortement infectieux ne sont pas liées à une race plus qu'à une autre. Par contre, il est évident que les animaux de type " formule 1 " sont généralement moins rustiques que ceux de type " Lada " et qu'en ce sens, ils doivent être élevés dans des conditions très bien maîtrisées pour exprimer tout leur potentiel et résister aux stress et au microbisme habituel. Sinon, gare aux catastrophes, aux mortalités, aux faibles poids à la naissance et aux mortalités avant sevrage qui dépassent ce qu'on doit considérer comme acceptable.

Cela dit, en présumant que l'épisode d'avortements que vous vivez en ce moment est bien causé par *Chlamydia abortus* (il y aurait sûrement avantage à explorer plus en détail l'épisode actuel - quelles brebis sont atteintes, à quel moment de la gestation, quels sont les signes cliniques observés, etc. - et à faire préciser le diagnostic au laboratoire), je vais tenter de rappeler les stratégies à mettre en place pour bien réagir à la situation.

Chlamydia abortus se transmet principalement par la voie orale. Les animaux s'infectent en ingérant aliments, litière ou eau contaminés par des liquides placentaires, des fœtus, des placentas ou des fèces provenant d'un animal infecté. Si la brebis est en début/mi-gestation, elle peut avorter quelques semaines plus tard, dans le dernier tiers de la gestation. Par contre, si la brebis s'infecte en fin de gestation ou entre 2 gestations, l'infection peut demeurer latente (en dormance) jusqu'à la prochaine gestation. Dans l'intervalle, elle peut quand même transmettre la bactérie (fèces, sécrétions vaginales, aérosols). L'infection se réactive lors

On observe des anticorps à *Chlamydia abortus* dans une grosse majorité des élevages ovins. Infection active ou passée ?



de la gestation suivante, provoque l'avortement dans le dernier tiers et, en général, induit une bonne immunité - 2-3 ans - pour les gestations subséquentes. La brebis qui avorte reste cependant contagieuse pendant quelques semaines à quelques mois après l'avortement. Il semble que le bélier pourrait aussi favoriser la transmission de la bactérie par sa semence.

Vous comprenez maintenant, madame Marcotte-Rideau, que lorsque l'infection entre dans un troupeau, elle peut affecter jusqu'au tiers des brebis et que les avortements peuvent se poursuivre pendant 2-3 ans. La prévalence diminue ensuite et les avortements concernent alors surtout les agnelles. La chlamydie peut cependant revenir en force quelques années plus tard avec un nouveau pic d'avortements. Tout est en lien avec l'immunité qui se développe puis s'estompe si l'animal n'est pas " challengé " dans l'intervalle. On a donc une **évolution cyclique** avec alternance des épisodes d'avortements et des périodes sans problèmes cliniques.

Quand on est " les 2 pieds dedans "...

Il faut d'abord s'assurer d'**isoler** - pour plusieurs semaines après l'avortement - tous les animaux qui avortent en plus de **détruire les placentas et les fœtus** ou de les acheminer au **laboratoire** pour préciser le diagnostic. On freine ainsi la propagation de la maladie aux autres animaux du troupeau. Un excellent **paillage** des aires souillées (parcs et cases d'agnelage) et, si possible, un bon **nettoyage et désinfection** peuvent aider à diminuer la pression d'infection. La survie de la bactérie dans l'environnement est variable mais peut aller jusqu'à plusieurs mois si les conditions sont favorables (peu de variations ou d'extrêmes).

Si le nombre d'avortements dépasse un certain seuil (3-5%), des **traitements** antibiotiques sont possibles pour les autres brebis du groupe en fin de gestation. Il faut en discuter avec votre vétérinaire praticien. On prendra aussi grand soin des agneaux qui naissent vivants car plusieurs sont probablement plus petits ou plus faibles que la normale. Ils ont absolument besoin d'une bonne dose de colostrum et d'un environnement optimal. Ces agneaux se sont par contre peut-être infectés à la naissance et ils risquent d'avorter lors de leur première gestation...

Attention ZOOOSE !!!

Manipulez toujours les avortons et les placentas avec des gants. Voir la fiche préparée par le MAPAQ-INSA sur les avortements infectieux. <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/NR/rdonlyres/CE911406-FE61-4E5F-9C3F-581499C348F1/0/Preventionzoonosesfemmesenceintesno43.pdf>

Pour prévenir de nouveaux épisodes

L'infection est maintenant dans le troupeau et vous souhaitez surtout minimiser son impact pour les années à venir. L'isolement systématique des brebis avortées, la destruction des placentas et des fœtus et le nettoyage et la désinfection des aires contaminées sont bien sûr de première importance.

De plus, lorsque l'infection circule encore activement dans le troupeau et pour les groupes à risque (principalement les agnelles à leur première gestation), une prévention par des **antibiotiques** est possible. Mais comme cela implique des coûts et des manipulations, il faut bien en évaluer la pertinence avec votre vétérinaire praticien. Attention à ne pas considérer qu'elle doit maintenant faire partie d'office de votre routine d'élevage.

La **vaccination** avant les saillies est aussi possible. Cependant, le seul vaccin disponible au Canada (et d'une façon sporadique) est un vaccin tué qui peut limiter les avortements mais n'élimine pas l'infection et n'empêche donc pas la transmission de la bactérie. De plus, considérant le portrait cyclique de la maladie, il est difficile de

savoir si le vaccin est vraiment efficace ou si la diminution des cas cliniques n'est pas seulement l'effet du cycle.

Enfin, puisque ce sont les agnelles qui sont en général les plus vulnérables à l'infection à *Chlamydomphila abortus*, il est recommandé d'éviter de les mélanger aux brebis adultes, même avant les saillies. En effet, si les agnelles s'infectent avant la lutte, elles risquent de ne pas développer d'immunité tout de suite et l'infection attendra la mi-gestation pour devenir active et provoquer un avortement. On suggère donc de garder les **agnelles dans un groupe à part** et d'attendre qu'elles soient plus âgées (après le premier tarissement) et donc plus aptes à résister avant de les exposer aux pathogènes dont sont porteuses les brebis plus âgées.

Le problème se complique toutefois par le fait que, dans beaucoup de troupeaux qué-

bécois, un autre agent d'avortement - *Toxoplasma gondii* - est souvent présent, parfois en conjonction avec *Chlamydomphila abortus*. Or la recommandation est différente si les avortements sont dus à *Toxoplasma gondii*, puisque dans ce cas il est avantageux que les agnelles s'infectent AVANT la première saillie et développe une immunité qui les protégera des avortements futurs (avortements associés à *Toxoplasma* bien sûr...). Et les médicaments actifs sur *Chlamydomphila abortus* ne le seront pas sur *Toxoplasma gondii*...

Je terminerai donc en insistant sur le fait que vous devriez, avec l'appui de votre vétérinaire praticien, vous assurer de bien identifier le problème avant de choisir un plan d'intervention. Certains avortements (toxoplasmose, problème métabolique, ...) ne répondront pas à la stratégie présentée ici.

Projet Parasites - Un projet portant sur l'épidémiologie et le contrôle du parasitisme chez les ovins utilisant le pâturage est en cours dans 10 fermes ovines québécoises. Fruit d'une collaboration entre le CEPOQ et la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal à St-Hyacinthe et soutenu financièrement par le CDAQ, le projet est actuellement à mi-parcours. En attendant les résultats qui devraient aider à mieux définir les meilleures stratégies d'intervention, nous vous encourageons à profiter de ce début de printemps pour revoir votre plan de "traitement préventif" avec votre vétérinaire praticien.

* Anne Leboeuf, médecin vétérinaire, responsable en santé animale au CEPOQ

Producteurs participant au projet pilote Maedi visna en date du 19 février 2006

Ferme	Nom de l'éleveur	Municipalité	Téléphone	Race 1	Statut accordé
Bergerie de l'Estrie	Andrée Houle	Coaticook	(819) 849-3221	Romanov	Argent
Bergerie du Margot	Sylvain Arbour	Bonaventure	(418) 534-3701	Arcott-Rideau	
Bergerie Hexagone	Ruth Waldon	Ulverton	(819) 826-3212	Croisées Arc.-Rid.	
Bergerie Lavallée	Guylaine Perron	St-Ubalde	(418) 277-2175	Arcott-Rideau	Or
Bergerie Les Moutaines	Benoît Laprise	Hébertville	(418) 344-9026	Arcott-Rideau	
Bergerie Patriote	Éric Jobin	St-Ubalde	(418) 277-9191	Dorset	Or
Bergeries Mimeault	Marc Mimeault	St-Stanislas-de-Kostka	(450) 377-8209	Dorset	Argent
CEPOQ	CEPOQ	La Pocatière	(418) 856-6322	Dorset	Or
Ferme Agnodor	France Gagnon	Normandin	(418) 274-4464	Dorset/Polypay	
Ferme Alizée	Geneviève Castonguay	St-Joseph-de-Kam.	(418) 493-2323	Polypay	
Ferme Amki	Gary Jack	Québec	(418) 842-2637	Arcott-Rideau	Or
Ferme André Toulouse	André Toulouse	St-Alfred	(418) 774-9592	Arcott-Rideau	Argent
Ferme Arc-en-ciel	Yvon Leclerc	Weedon	(819) 877-3658	Romanov	Or
Ferme Beausoleil	Michel Viens	St-Joseph-de-Kam.	(418) 493-2310	Dorset	
Ferme Don. Tremblay	Donald Tremblay	St-Hilarion	(418) 457-3066	Croisées Arc.-Rid.	Argent
Ferme Germanie	Michel Thibodeau	Princeville	(819) 364-2940	Arcott-Canadien	
Ferme Highlanders	Johanne Cameron	St-Charles-sur-Richelieu	(450) 584-3997	Leicester	
Ferme JMJ Gilbert	Jean-Marc Gilbert	Cookshire	(819) 875-5124	Finnoise	Or
Ferme La Bélière	Daniel Côté	St-Bruno	(418) 343-2240	Hampshire	
Ferme Laurens	Gérard Laurens	Ste-Clothilde-de-Horton	(819) 336-3681	Romanov	
Ferme Lenique	Sophie Gendron	St-Denis-de-Kamouraska	(418) 498-3254	Polypay	Argent
Ferme Ovimax	Sylvain Blanchette	La Pocatière	(418) 856-2440	Arcott-Rideau	Argent
Ferme RIDO	Sonya Rioux	La Pocatière	(418) 856-5140	Arcott-Rideau	Or
Moutons de Panurge	Gilles Dubé	St-Jean-Port-Joli	(418) 598-6501	Arcott-Rideau	
	Paul Cardyn	Coaticook	(819) 849-6496	Texel / Rouge de l'Ouest	

Cette liste correspond à tous les troupeaux participant activement au projet-pilote et ayant accepté que leurs coordonnées soient rendues publiques.

D'autres troupeaux préfèrent garder leur participation confidentielle.

Le statut Argent reconnaît que tous les animaux de plus de 6 mois ont obtenu un résultat négatif à l'analyse sérologique pour le maedi visna et que le troupeau respecte les règles de biosécurité prescrites. Le statut Or reconnaît que, à 2 reprises dans un intervalle de 4 à 8 mois, les analyses sérologiques de tous les animaux de plus de 6 mois ont conduit à des résultats négatifs et que le troupeau respecte les règles de biosécurité prescrites. Les troupeaux n'ayant pas encore de statut sont en processus d'assainissement et tentent de respecter les règles de biosécurité recommandées. Certains sont très près de l'atteinte du statut et peuvent être considérés à faible risque.

Pour information, consulter le site internet du CEPOQ (www.cepoq.com) ou contacter Anne Leboeuf, vétérinaire au CEPOQ, (418) 856-1200 ou anne.leboeuf@cepoq.com.



Vulgarisation

Performance sur pâturages... l'ère d'aujourd'hui!

Les moutons au pâturage! Pour tous, c'est bucolique. Pour plusieurs, très rentable. Pour d'autres, économiquement impossible dû à l'absence de terre (ou à des terres très dispendieuses)! Et le rendement?! Bon pour certains... Catastrophique pour d'autres qui cumulent les mauvais résultats et abandonnent. Mauvaise presse pour le pâturage? " Pâturage en production ovine " est-ce nécessairement synonyme de performances impossibles ou

de manque de rigueur! NON! Serait-on le seul endroit dans le monde où on pourrait se donner la prétention de dire que le pâturage n'est pas une technique permettant de bien élever nos ovins et ce, de façon rentable?! Il est possible d'obtenir de très bons résultats en se prenant en main et en appliquant des méthodes qui permettent de tirer un meilleur potentiel de nos terres. Parce que le pâturage... c'est comme le reste! En production ovine, pour avoir de bons résultats... ça prend de la régie et de la discipline!

Améliorer les rendements...

Les pâturages disponibles peuvent varier : jeune prairie, prairie fraîchement semée, mais... la plupart du temps on a de vieux pâturages permanents semés depuis plus de 10 ou 15 ans! Il est évident que ces derniers ne donnent pas un très bon rendement. Lorsque c'est possible, il est souhaitable de les améliorer : analyse de sol, labour, chaulage et fertilisation au besoin, semis, sursemis, semis à la volée... Par contre, si les pâturages sont inaccessibles et qu'on ne peut les améliorer, une bonne gestion (rotation, paissance en bande) permettra d'améliorer leur rendement.

Quoi semer? Voilà une question qui revient souvent! Le choix des meilleures espèces végétales à planter dans nos champs doit tenir compte de la région, du type de sol, des conditions climatiques, de la topographie, du drainage, ... Il n'y a pas d'espèces fourragères spécifiques pour les moutons! On retrouve donc des espèces pérennes de légumineuses (lotier, luzerne, trèfle blanc, trèfle rouge, trèfle Kura) et de graminées (alpiste roseau, brome, dactyle, fétuque, mil, pâturin). Parmi ces espèces végétales, on doit choisir les cultivars adaptés et recommandés pour les pâturages. De plus, chacune de ces plantes présente ses caractéristiques propres et il est important de les connaître afin de les gérer convenablement et d'en tirer le meilleur rendement, année après année. Évidemment, lors de l'achat de semences, on aura le choix de différents mélanges fourragers. Il est préférable de choisir un mélange fourrager bien adapté aux conditions de sol de notre ferme, qui comprendra une association de 2 ou 3 espèces végétales (légumineuses et graminées). Ce type de mélange favorise de meilleurs rendements et une meilleure complémentarité entre les

espèces durant la saison. On retrouve également sur le marché des mélanges fourragers combinant plusieurs espèces végétales. Ces mélanges complexes s'adaptent à un large éventail de conditions. Néanmoins, après quelques années, seules les espèces adaptées survivront. N'hésitez pas à demander à votre conseiller quels mélanges fourragers seront les plus appropriés dans votre entreprise.

Quel mode de gestion choisir... Extensif ou Intensif ???

La paissance libre, extensive ou encore "paissance continue", favorise la surpaissance des espèces végétales plus savoureuses, nutritives et surtout plus désirables dans nos champs (trèfle, luzerne, ...), ainsi que le refus des végétaux moins appétents. Les mauvaises herbes et les espèces indigènes moins productives prennent donc la place des espèces qui ont coûté plus cher à planter! Conséquence : une productivité de matière sèche inférieure et la pérennité de plusieurs végétaux affectée pour les prochaines saisons de paissance. Ce type de gestion est malheureusement rencontré trop souvent!

Un pâturage géré de façon intensive permet de :

- Contrôler quantité et qualité des fourrages ;
- Limiter le développement des plantes indésirables ;
- Réduire les pertes ;
- Contrôler le parasitisme.

Une gestion de pâturages réfléchie et intensive permettra d'améliorer le rendement en matière sèche, de contrôler le stade de maturité des fourrages, de limiter les refus et la croissance des mauvaises herbes. Le mode de paissance en rotation et le mode de paissance en bande permettent d'atteindre ces objectifs et d'avoir de meilleurs rendements. Dans le système de paissance en rotation, les animaux sont déplacés régulièrement d'une parcelle à

une autre. La durée de séjour et de paissance sur une parcelle peut varier de 1 à 5 jours. Dans le système de pâturage en bande, on déplace les animaux sur le pâturage (bande) à l'aide d'une clôture électrique et ce, idéalement à tous les jours. Ces deux modes de paissance visent à respecter les besoins des plantes en planifiant des moments de répit entre chaque période de paissance pour une même parcelle. Lorsque bien planifié, le moment de répit laisse un temps suffisant au couvert végétal pour croître, favorise un meilleur rendement des plantes fourragères et permet aux plantes de conserver les réserves essentielles à leur survie. Ces modes de gestion permettent également de réduire le parasitisme puisque le changement régulier de parcelles permet d'éviter de faire pâturer une herbe trop courte et rase.

Respecter les exigences des espèces végétales pour avoir du rendement

Pour tirer le meilleur rendement de nos pâturages, il faut savoir éviter la surpaissance et planifier des moments de répit pour nos végétaux. Afin d'éviter la surpaissance et aussi limiter les pertes au champ (refus, écrasement), les animaux devraient être mis à l'herbe lorsque cette dernière atteint 15 à 20 cm de hauteur et retirés des parcelles lorsque l'herbe est de 5 à 10 cm de haut. Le temps de répit des végétaux durant l'été est en moyenne de 30 jours, mais la durée de cette période peut varier durant la saison de paissance. Ainsi en juin, lorsque les conditions climatiques sont favorables à la croissance, le temps de répit peut être plus court, soit de 15 jours. Par contre, en août, lorsque les conditions climatiques sont chaudes et sèches, le temps de répit devrait être d'au moins 40 à 50 jours. La luzerne a besoin ►►

d'un temps de répit d'au moins 30 à 35 jours entre chaque période de paissance. De plus, si on souhaite conserver longtemps notre luzerne, on ne devrait jamais la faire pâturer dans les 6 semaines précédant les premières gelées mortelles, puisque c'est le moment où cette plante emmagasine ses réserves pour passer l'hiver. Les graminées sont fragiles et ont une croissance ralentie durant les périodes chaudes et sèches. Il faut en tenir compte.

Comment planifier une bonne saison de paissance en rotation ?

Prenons l'exemple de monsieur P. Turage qui souhaite envoyer à l'extérieur 100 brebis dont le poids moyen est de 75 à 80 kg. De quelle superficie a-t-il besoin? D'une façon générale, on doit compter environ 2,5 à 3 unités animales par hectare, ce qui équivaut à 10 - 12 brebis (4 à 5 brebis/acre). Cependant, cette valeur tient compte d'une gestion en paissance libre sur des pâturages naturels... de faible rendement. Avec une bonne gestion et un sys-

tème de paissance en rotation, on peut améliorer le rendement des pâturages... L'encadré ci-bas présente un calcul qui permettrait à Monsieur P. Turage de prévoir une bonne saison de paissance. Ce calcul est basé sur les recommandations du Guide Plantes Fourragères 2005 (CRAAQ).

Autres éléments essentiels ... ???

Si on veut que nos bêtes soient performantes... elles doivent manger et surtout ne pas avoir soif! Les animaux ne devraient pas marcher plus de 200 mètres afin de s'abreuver. Il faut donc prévoir des endroits où les animaux pourront boire une EAU fraîche et de qualité! Avec les températures chaudes de l'été, on devrait également prévoir un ou des endroits où les animaux pourront se reposer à l'OMBRE, au frais. Quoi dire de la santé! Piétin et parasites sont les désagréments liés au pâturage! Mieux vaut prévenir que guérir! Consulter votre conseiller et votre vétérinaire afin de mettre en place des stra-

tégies de lutte efficace. Et finalement, il y a nos chers copains les coyotes et les chiens errants! À chacun sa recette pour leur faire la guerre : chien, âne, mule, cheval, lama... Une clôture électrique bien conçue sera toutefois une des techniques les plus efficaces!

En terminant ...

Il est clair que l'élevage des animaux sur les pâturages est économique! Néanmoins, il est difficile de chiffrer cet avantage puisque la situation varie énormément d'une entreprise à une autre. Avec l'augmentation du prix des terres, il est évident que dans l'avenir, il faudra être performant afin de poursuivre cette technique... rentable... lorsque bien appliquée! L'important est de se souvenir que le pâturage n'est pas un "échappatoire à travail"... La réussite passe par une conduite d'élevage appropriée! Et tout comme si les animaux étaient à l'intérieur, il faut se soucier de leurs besoins et de leur santé.

Bonne saison de paissance!

1. Planifier les besoins des animaux. Les besoins varient selon l'âge, le sexe, le stade physiologique et le poids. Il est recommandé de demander conseil à un spécialiste afin de respecter les besoins de vos animaux tout au long de la période de paissance. Besoin pour une brebis à l'entretien : 1,3 kg MS/jour
Besoin du troupeau : (1,3 kg MS/jour)*100 brebis = **130 kg MS/jour**

2. Estimer le rendement du pâturage par période de paissance. Le rendement des pâturages varie selon la région, le type de sol, le type de plantes, les conditions climatiques... On peut toutefois l'estimer à l'aide de la formule suivante :
Kg MS/ha = (E - S) * 150 * 0,75
Kg MS/ha = (15 cm - 5 cm) * 150 kg MS/cm / ha * 0,75 = 1125 kg MS / ha / paissance

E = Hauteur de l'herbe à l'entrée des animaux (ex : 15 cm)
S = Hauteur de l'herbe à la sortie des animaux (ex : 5 cm)
150 = Estimation de la quantité de MS (kg) par cm d'herbe par hectare
0,75 = Facteur de correction tenant compte des pertes de MS (25%)

3. Estimer la superficie des parcelles: les animaux séjournent 5 jours sur une parcelle.
- Besoin alimentaire pour 5 jours de paissance : = 130 kg MS / jour * 5 jours = 650 kg MS
- Superficie nécessaire d'une parcelle pour couvrir ces besoins en 5 jours de paissance
Superficie d'une parcelle = 650 kg MS ÷ 1125 kg MS/ha ≈ 0,60 ha (1,5 acres)

4. Estimer le nombre de parcelles requises selon la période de l'été et les moments de répit.

- Nombre de parcelles requises = (temps de répit ÷ durée prévue de paissance) + 1
Juin = (15 jours de répit ÷ 5 jours de paissance) + 1 = 4
Août = (45 jours de répit ÷ 5 jours de paissance) + 1 = 10
Reste de la saison = (30 jours de répit ÷ 5 jours de paissance) + 1 = 7

Afin de combler les besoins des animaux durant toute la saison, il faut prévoir le nombre maximum de parcelles qui sera nécessaire à un même moment (dans ce cas-ci, le mois d'août). Il faudra donc prévoir un total de 10 parcelles, ce qui implique qu'en juin, on pourra récolter les six parcelles inutilisées.

5. Estimer la superficie totale requise pour les animaux qu'on souhaite envoyer au pâturage.

Superficie totale requise = 10 parcelles * 0,60 ha/parcelle = 6 ha (15 acres)
En juin, on pourra récolter environ 4 hectares de fourrages.

6. Disposer adéquatement les parcelles et préparer un calendrier de paissance logique. Marcher les champs en prenant soin d'identifier les zones où il y a prédominance de légumineuses ou de graminées. Délimiter et numéroter les parcelles, puis préparer un calendrier de paissance logique qui respecte les besoins des plantes. Ex : paissance des parcelles à prédominance de graminées à croissance rapide au printemps, répit minimum de 30-35 jours pour les parcelles à prédominance de légumineuses, répit plus long durant les périodes sèches pour les graminées, repos automnal pour les légumineuses... Ne pas oublier de faucher les refus!

7. Prévoir une supplémentation de fourrages. Lors d'étés chauds et secs, la croissance des végétaux est affectée. Il est donc important de toujours prévoir une supplémentation en fourrages afin de répondre aux besoins des animaux en tout temps... Vérifiez donc la hauteur et la densité de l'herbe!

*Johanne Cameron, agronome, responsable en vulgarisation au CEPOQ

L'art de clôturer pour les ovins...



Chronique du berger

Sylvain Blanchette,
gérant des installations de
recherche au CEPOQ



FIGURE 1

Avant de construire une clôture...

- ☞ Faire un plan en tenant compte des particularités physiques du terrain (ex : bâtiments, chemin d'accès, cours d'eau, brise-vent, ligne électrique);
- ☞ Éviter de construire des enclos longs et étroits. La forme carrée est idéale puisqu'elle limite les déplacements des animaux et facilite une paissance homogène;
- ☞ Prévoir un nombre minimum d'enclos (4 à 5) pour faciliter les rotations;
- ☞ Prévoir des passages assez larges (5 à 7 m) pour permettre l'utilisation de la machinerie (ex : faucheuse, presse, semoir et autres);
- ☞ Installer des abreuvoirs si les moutons n'ont pas accès à la bergerie ou que le pâturage est éloigné.

Types de clôtures

Il existe deux types de clôtures : les permanentes et les portatives. Les clôtures permanentes sont utilisées en périphérie des enclos et les portatives s'utilisent à l'intérieur de ces enclos.

Les permanentes...

Clôture grillagée ou broche carrelée (voir figure 1):

- ♦ s'installe sur un terrain inégal;
- ♦ est très visible;
- ♦ non électrifiée;
- ♦ peut ajouter un fil électrique pour le contrôle des prédateurs;
- ♦ la plus coûteuse à l'achat et à l'installation.

Clôture haute tension fils 12.5 ga

(voir figure 2):

- ♦ rapidité de construction;
- ♦ coût à l'achat moindre que la clôture grillagée;
- ♦ tension à enlever durant l'hiver;
- ♦ contrôle des prédateurs;
- ♦ difficile d'installation en terrain inégal.

Clôture de fil barbelé :

- ♦ pas recommandé pour les moutons.

Les portatives...

Clôture en filet :

- ♦ très rapide d'installation;
- ♦ utilisation uniquement à l'intérieur des

clôtures permanentes;

- ♦ très utile pour diviser un enclos;
- ♦ facilité d'emmêlement lors des manipulations.

Clôture de fil tressé et piquets de plastique :

- ♦ utilisation uniquement à l'intérieur des clôtures permanentes;
- ♦ difficile d'installation à 4 ou 5 fils;
- ♦ très utile pour diviser un enclos;
- ♦ nécessite des enrouleurs pour le fil.

5 éléments importants à considérer lors de l'installation d'une clôture électrique

- ♦ la mise à la terre (ground);
- ♦ le sol (les sables sont moins conducteurs);
- ♦ l'électrificateur;
- ♦ l'isolation;
- ♦ ... et l'animal.

Les électrificateurs

- ♦ Choisir en fonction de la surface à clôturer ou de la longueur de la clôture.
- ♦ La puissance de l'électrificateur se mesure en joules (un joule est un watt dépensé en une seconde) et la tension se mesure en volt (la force du choc électrique).
- ♦ Placer les tiges de mise à la terre à plus de 50 pi de l'entrée d'eau et des réseaux téléphonique et électrique.

Les fils

- ♦ Plus ils sont gros, plus ils transportent du courant.
- ♦ Les fils de 12.5 jauges sont recommandés pour les clôtures permanentes.
- ♦ Les fils de 16 jauges sont recommandés pour les clôtures temporaires.
- ♦ Alternner les polarités des fils et brancher les fils négatifs à la mise à la terre augmente les chances que l'animal prenne un choc.
- ♦ Et ne pas négliger la qualité des nœuds de jonction! (voir figure 3)

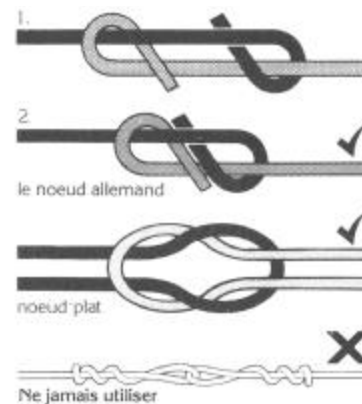


FIGURE 3

Pour de plus amples informations sur le choix du type de clôture et les coûts qui leur sont associés, vous pouvez consulter la page suivante sur Internet:
<http://www.omafra.gov.on.ca/french/engineer/facts/99-058.htm>

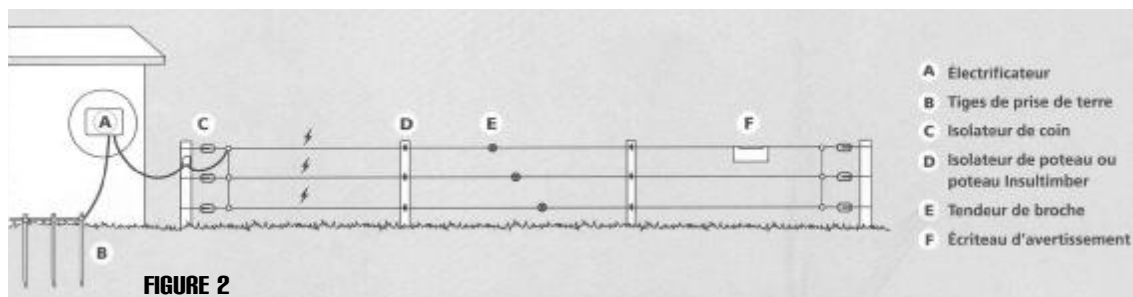


FIGURE 2

Avant de vous lancer dans un projet de clôture, faites-vous conseiller pour ne pas avoir à recommencer!

Figure 2- Tiré de : Systèmes de clôtures électriques, Gallagher.

Figure 3 - Tiré de : Manuel sur la clôture électrique, Gallagher.

SmartScale

SmartScale – La fine pointe du pesage de bétail

Les meilleurs agriculteurs savent qu'un pesage régulier du bétail est essentiel pour augmenter la productivité et la rentabilité d'une ferme.

Le système de pesage SmartScale offre toute une gamme d'indicateurs très forts et résistants à l'eau, des barres de pesée haut rendement et des câbles robustes en polyuréthane.

Nos barres de pesée sont de conception robuste et éprouvée et offrent une excellente performance lorsque la charge est décentrée. Elles ne contiennent aucun caoutchouc qui se détériore, comme c'est le cas avec les produits des concurrents.

Nos systèmes d'enregistrement de données sur le bétail vont du simple pesage fiable à l'identification électronique et l'interface avec un ordinateur.

Communiquez avec votre détaillant Gallagher ou Gallagher Canada au (800) 661-2013 pour obtenir votre brochure SmartScale gratuite.



Bergerie de l'Estrie

Romanov
Prolifique - Maternelle - Désaisonnée

Troupeau fermé - GenOvis
Statut Argent - Maedi-visna
F1 Dorset/Romanov
Béliers génotypés

Andrée Houle & François Roux
559, rue Des Muguets
Coaticook, Qc J1A 3A9
Tél : (819) 849-3221
Fax : (819) 849-0475
froux1@videotron.ca



Ferme Amki Enr.

17265 boul. Valcartier
Québec, G2A 0A7
Tél. : (418)842-2637
Télé. : (418)842-0423
fermeamki@videotron.ca

Arcott Rideau
Sujets pure sang
Hybrides Dorset/Rideau

Maedi-visna
Statut or
Suivi genovis

Reproducteurs disponibles
en tout temps

Ferme Lénique Inc.

Éleveur Polypay p.s.
Statut argent pour le meadi-visna
Suivi GENOVIS

*Agnelles et béliers avec
ISM supérieur disponibles*

Bienvenue!

Sophie Gendron, Christian et Réal Lévesque
9, rg du Bras, St-Denis, Kamouraska, G0L 2R0
Tél.: 418-498-3254 Courriel : leniquecs@microbranche.com



Pour annoncer votre entreprise dans le OVIN QUÉBEC, contacter :
⇨ Marion Dallaire au 450-679-0540 poste 8332 ou par courriel : mdallaire@upa.qc.ca

Important - Avis d'abonnement Ovin Québec

Les producteurs ovins enregistrés recevront
toujours Ovin Québec gratuitement*

À partir du mois d'octobre 2006, si vous désirez continuer à recevoir Ovin Québec, vous devez vous y abonner pour l'année 2007.

* Le producteur enregistré est celui qui a payé son plan conjoint. Le producteur assuré par l'ASRA paie automatiquement son plan conjoint.

Nom : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Code postal : _____
Téléphone : _____

Je m'abonne à Ovin Québec pour :

Tarifs :

1 an : 20 \$ + taxes (4 numéros) - 2007 (inclus octobre 2006)

2 ans : 35 \$ + taxes (8 numéros) - 2007-2008 (inclus octobre 2006)

Retourner ce coupon et votre chèque à l'ordre de la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec à :

FPAMQ, Maison de l'UPA
A/S Marion Dallaire
555 boulevard Roland-Therrien, bureau 545
Longueuil QC J4H 4E7



Hommage à un pionnier

Par Marion Dallaire,
Chargée de communication



C'est à St-Gabriel-de-Rimouski que Réal Parent a commencé un élevage spécialisé en production ovine à la fin des années '60. Convaincu que cet élevage pouvait offrir de bonnes possibilités à une époque où les fermes ne comptaient que quelques brebis, Réal en a fait son unique production. Le temps lui a donné raison.

C'est très jeune que Réal Parent a eu la piqure pour cet élevage. En effet, vers 1965, son père, un agriculteur, acheta quelques moutons pour occuper les enfants. Cela ne reste pas un simple amusement d'enfant pour Réal, mais devient une véritable passion. Réal entreprend des études en agriculture et obtient son diplôme en 1967. Il devient alors secrétaire propagandiste pour la Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec. Il n'y reste que quelques mois puisque sa passion le pousse à ache-

ter son premier troupeau de purs sangs North Country Cheviot. L'élevage de race pure à ce moment n'est pas suffisant; il grossit son troupeau avec des brebis croisées, dès 1970 il atteint 300 brebis et devient l'un des trois plus gros producteurs de la province. Il est l'un des seuls à vivre exclusivement de cette production au Québec. D'ailleurs, vivre du mouton et en faire la démonstration a toujours été son but.

Vers 1972, il se tourne vers la race Dorset, pour y rester, puisque la ferme compte encore aujourd'hui uniquement des sujets de cette race. L'élevage de Réal et Marthe constitue l'un des troupeaux souche de la race Dorset au Québec. Effectivement, il compte plus de 30 ans de sélection génétique. D'ailleurs, la ferme est inscrite au programme GenOvis et Meggie, fille de Réal, suit avec attention les résultats.

Malheureusement, Marthe, sa conjointe et collaboratrice, décède en 1999, à l'âge de 48 ans. Un choc pour Réal et ses proches. Toutefois, il poursuit son entreprise avec sa fille unique, Meggie. En 2004, Réal se sent fatigué et manque constamment d'énergie. Il apprend qu'il est atteint d'un cancer du pancréas. Il sera opéré et suivra des traitements de chimio. À l'été 2005, il est en rémission, il seconde Meggie dans les opérations de la ferme et lui transmet ses connaissances. Suite à un été apprécié, où il goûtait chaque moment, il fut hospitalisé en septembre 2005 loin de son entreprise qu'il désirait revoir une autre fois. En novembre, sa famille accepta de le mener sur les lieux et une chose assez exceptionnelle se produisit : lorsqu'il entra dans sa bergerie, il se fit un silence, comme si les moutons étaient muets d'émotion. Il va sans dire qu'il ne s'agit pas de prêter des sentiments humains à ces animaux, mais c'est ce qui restera dans la mémoire de ses proches. Réal pouvait partir avec le sentiment du travail

accompli en sachant que sa fille continuerait son œuvre. Il connaissait son courage, son amour du métier et le respect qu'elle porte à cette ferme.

Réal Parent est décédé en novembre dernier, à l'âge de 55 ans. Mais il est parti serein, puisqu'il savait que tout le travail réalisé était maintenant entre de bonnes mains : celles de sa fille Meggie. Elle est bien préparée puisque son père était son modèle depuis qu'elle est toute jeune. À 19 ans, elle prend la relève de la ferme familiale avec son compagnon. La Bergerie Fleuriault compte 550 brebis, est autosuffisante en foin et du grain y est également produit.

Réal Parent a été un exemple de ténacité dans le domaine ovin. Il a grandement contribué au développement de cette production, particulièrement dans sa région. En effet, il a souvent été cité en exemple pour démontrer qu'il est possible de vivre de la production ovine, contrairement à ce que plusieurs pensaient dans les années '70-'80. Il demeure l'un des pionniers de l'élevage ovin québécois.



Parce que l'achat de brebis de qualité supérieure vous assure une meilleure rentabilité



Domaine du Mouton d'Or Inc.

**Races pures Romanov
Hybrides F1 Dorset et Romanov**

Bergerie située à
Beaulac-Garthby

Pour informations, contactez Marc :
418-458-2929

yletourneau@domainedumoutondor.com

Calendrier des évènements 2006

Encan du printemps 2006 de la SEMRPQ

Dimanche le 21 mai 2006 sur le site d'exposition de Trois-Rivières

Contactez la SEMRPQ pour de plus amples renseignements.

2006 Fibre week fleece shows and sale - Sunday, July 2nd

in the large bay of the Ag Mech Building at Olds College, Alberta

All sheep fleece producers are encouraged to enter

For information contact Nancy at : 1-800-661-6537, ext. 4677 (toll free in Canada).

Symposium Ovin - 29 et 30 septembre

Attention - modification du lieu :

Place Quarante-deux-treize inc., 990 boul. Jutras Est, Victoriaville, G6S 1E4

Prochain Ovin Québec - juillet



FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS
D'AGNEAUX ET MOUTONS DU QUÉBEC